

*Robert L. ...*

# ORDO

DES ÉLÈVES

(1966-1967)



LE COLLÈGE DE BATHURST

725, RUE DU COLLÈGE

BATHURST, N.-B.

67<sup>e</sup> année

Numéro 10

Vive Jésus et Marie !

*Handwritten signature in blue ink*

ORDO DES ÉLÈVES

DU

COLLÈGE DE BATHURST

725, RUE DU COLLÈGE

BATHURST, N.-B.

Année académique : 1966-1967

1967	SEMESTRE I	SEMESTRE II	SEMESTRE III	SEMESTRE IV	SEMESTRE V	SEMESTRE VI
	1966-67	1967-68	1968-69	1969-70	1970-71	1971-72
1966	SEMESTRE I	SEMESTRE II	SEMESTRE III	SEMESTRE IV	SEMESTRE V	SEMESTRE VI
	1965-66	1966-67	1967-68	1968-69	1969-70	1970-71

1966	SEMESTRE I	SEMESTRE II	SEMESTRE III	SEMESTRE IV	SEMESTRE V	SEMESTRE VI
	1965-66	1966-67	1967-68	1968-69	1969-70	1970-71
1966	SEMESTRE I	SEMESTRE II	SEMESTRE III	SEMESTRE IV	SEMESTRE V	SEMESTRE VI
	1965-66	1966-67	1967-68	1968-69	1969-70	1970-71

## ADMINISTRATION

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### MEMBRES

Recteur : R. P. Léopold Lanteigne, c.j.m.  
 Vice-recteur : R. P. Antoine Thériault, c.j.m.  
 Assistant au recteur : R. P. Maurice Leblanc, c.j.m.  
 Le directeur des études: R. P. Lucien Audet, c.j.m.  
 Trésorier: R. P. Gregory Sampson, c.j.m.  
 Secrétaire général: R. P. William Poirier, c.j.m.

### CONSEIL DU COLLÈGE

#### MEMBRES

Recteur, président: R. P. Léopold Lanteigne, c.j.m.  
 Directrice du Collège Maria-Assumpta: R. Sr Raymonde Bujold, f.m.a.  
 Directeur des études: R. P. Lucien Audet, c.j.m.  
 Directeur des étudiants: M. Maurice Leblanc  
 Directrice des étudiantes de Maria-Assumpta: R. Sr Jeannette Leclerc, f.m.a.  
 Professeur:  
 Professeur:  
 Directeur des anciens: R. P. Léopold Laplante, c.j.m.  
 Trésorier: R. P. Gregory Sampson, c.j.m.  
 Directeur du Petit Séminaire eudisto: R. P. Roger Valois, c.j.m.  
 Directeur du Petit Séminaire diocésain: R. P. Albert Richard  
 Président de l'A.G.E.C.B.: M. Jean-Guy Finn  
 Secrétaire général: R. P. William Poirier, c.j.m.

### MEMBRES INVITÉS

Supérieure et directrice du Collège de Shippagan:  
 R. M. Sainte-Hélène, c.j.m.  
 Responsable de la pastorale: R. P. Rabul Martin, c.j.m.  
 Le directeur du Service d'orientation: R. P. Clarence Cormier, c.j.m.

## CONSEIL ACADÉMIQUE

### MEMBRES

- Le directeur des études, président: R. P. Lucien Audet, c.j.m.
- Le directeur de la section des sciences religieuses: R. P. Raoul Martin, c.j.m.
- Le directeur de la section de la philosophie et des sciences de l'homme: R. P. Narcisse Doiron, c.j.m.  
Directeur adjoint:
- Le directeur de la section des littératures: R. P. Arthur Chiasson, c.j.m.  
Directeur adjoint:
- Le directeur de la section des sciences physiques, chimiques, biologiques et mathématiques: R. P. Antoine Thériault, c.j.m.  
Directeur adjoint:
- Le directeur de la section des beaux-arts: R. P. Maurice Leblanc, c.j.m.
- Le directeur du Service d'extension: R. P. Léopold Laplante, c.j.m.
- Le directeur de la bibliothèque et de la recherche: M. Gilles Chiasson
- Le directeur du Service d'orientation: R. P. Clarence Cormier, c.j.m.
- Le secrétaire général: R. P. William Poirier, c.j.m.
- Les directeurs des études des institutions annexées

## COMITÉ D'ADMISSION

### MEMBRES

- Directeur des études: R. P. Lucien Audet, c.j.m.
- Directrice des étudiantes: R. Sr Jeannette Leclerc, f.m.a.
- Directeur des étudiants: M. Maurice Leblanc
- Conseiller en orientation: R. P. Clarence Cormier, c.j.m.

## COMITÉ DE PROMOTION

### MEMBRES

- Le directeur des études, président: R. P. Lucien Audet, c.j.m.
- Les directeurs de sections académiques
- Les membres du comité de discipline
- Les professeurs que le président juge à propos d'inviter
- Le secrétaire général: R. P. William Poirier, c.j.m.

### MEMBRE INVITÉ

- Conseiller d'orientation: R. P. Clarence Cormier, c.j.m.

## CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE

### MEMBRES

- Directeur des étudiants, président: M. Maurice Leblanc
- Directrice des étudiantes: R. Sr Jeannette Leclerc, f.m.a.
- Directeur de la 3e et 4e année: R. P. Maurice Leblanc, c.j.m.
- Directeur de la 1ère et 2e année: R. P. Antoine Thériault, c.j.m.
- Représentant des professeurs
- Président de l'A.G.E.C.B.: M. Jean-Guy Finn
- Les vice-présidents de l'A.G.E.C.B.: M. Michel Thénault, Mlle Muriel Comeau
- Deux représentants du conseil des classes
- Le directeur de la section beaux-arts et musique: R. P. Maurice Leblanc, c.j.m.
- Directeur des sports et loisirs: M. Charles Boudreau
- La présidente du conseil interne des étudiantes de Maria-Assumpta: Mlle Annette Landry
- Le secrétaire général: R. P. William Poirier, c.j.m.

### MEMBRES INVITÉS

- Directeur des étudiants du Petit Séminaire eudiste: R. P. Roger Valois, c.j.m.
- Directeur des étudiants du Petit Séminaire diocésain: R. P. Albert Richard

Directrice de la Chorale: R. Sr Olga Doucet, f.m.a.  
 Directeur de l'Harmonie: R. P. Maurice Leblanc, c.j.m.  
 Le directeur du Service d'orientation: R. P. Clarence Cormier, c.j.m.  
 Responsable de la pastorale: R. P. Raoul Martin, c.j.m.  
 Directrice du service médical: Mlle Yvonne Vautour  
 Les présidents des comités supérieurs de l'A.G.E.C.B. (membres du conseil sectoriel)

#### COMITÉ DE DISCIPLINE

##### MEMBRES

Directeur des étudiants, président: M. Maurice Leblanc  
 Directrice du Collège Maria-Assumpta: R. Sr Raymonde Bujold, f.m.a.  
 Directrice des étudiantes de Maria-Assumpta: R. Sr Jeannette Leclerc, f.m.a.  
 Directeur de la 3e et 4e année: R. P. Maurice Leblanc, c.j.m.  
 Directeur de la 1ère et 2e année: R. P. Antoine Thériault, c.j.m.  
 Professeur laïc:  
 Professeur laïc:  
 Le secrétaire général: R. P. William Poirier, c.j.m.

#### COMITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE

Directeur de la bibliothèque, président  
 Le directeur de la section des sciences religieuses:  
 R. P. Raoul Martin, c.j.m.  
 Le directeur de la section de la philosophie et des sciences de l'homme: R. P. Narcisse Doiron, c.j.m.  
 Le directeur de la section des littératures:  
 R. P. Arthur Chiasson, c.j.m.  
 Le directeur de la section des sciences et mathématiques:  
 R. P. Antoine Thériault, c.j.m.  
 Le directeur de la section des beaux-arts et musique:  
 R. P. Maurice Leblanc, c.j.m.  
 Le secrétaire général: R. P. William Poirier, c.j.m.

#### PERSONNEL

R. P. LÉOPOLD LANTEIGNE, c.j.m., B. A., L. Ph. (Rome), professeur de philosophie.  
 R. P. ANTOINE THÉRIAULT, c.j.m., B. A., L. Sc. (Laval), professeur de physique.  
 R. P. MAURICE LEBLANC, c.j.m., B. A., L. H. (Rome), D. G., professeur de musique et d'histoire de l'art.  
 R. P. LUCIEN AUDET, c.j.m., B. A., L. L.-Péd. (Laval), directeur des études.  
 R. P. GREGORY SAMPSON, c.j.m., B. A., directeur des finances.  
 R. P. RAOUL MARTIN, c.j.m., B. A., professeur de sciences religieuses.  
 R. P. LÉOPOLD LAPLANTE, c.j.m., B. A., D. G., directeur du Service d'extension, directeur des Anciens, responsable des relations extérieures.  
 R. P. ARTHUR GAUVIN, c.j.m., B. A., L. Sc. (Laval), professeur de mathématiques.  
 R. P. ALPHONSE DUON, c.j.m., B. A., M. P. C. N. (Montréal), professeur de biologie.  
 R. P. WILLIAM POIRIER, c.j.m., B. A., professeur de mathématiques et de biologie.  
 R. P. CLARENCE CORMIER, c.j.m., B. A., M. Ps. (Ottawa), conseiller d'orientation et professeur de psychologie.  
 R. P. ARTHUR CHIASSON, c.j.m., B. A., L. L. (Paris), professeur de français.  
 R. P. NARCISSE DOIRON, c.j.m., B. A., L. Ph. (Laval), professeur de philosophie.  
 R. P. OMER LÉGER, c.j.m., B. A., M. A., D. E. S. (Paris), professeur d'anglais et de psychologie.  
 R. P. ROGER VALOIS, c.j.m., B. A., M. A., Sc. rel. (Montréal), directeur du Petit Séminaire eudiste et professeur de sciences religieuses.  
 R. P. DENIS JACOB, c.j.m., B. A., professeur de sciences religieuses.  
 R. P. PIERRE ALLARD, c.j.m., B. A., B. Th., B. Educ. (Ottawa), professeur de sciences religieuses.

Frère ÉLIE COMEAU, c.j.m., à la retraite.  
 Frère VICTOR LANDRY, c.j.m., directeur adjoint des finances.  
 Frère GABRIEL FRIOLET, c.j.m.  
 M. THÉOPHANE BLANCHARD, B. A., M. A. (Montréal), professeur d'art oratoire et de français parlé.  
 M. CHARLES BOUDREAU, directeur des sports et loisirs.  
 R. Sr RAYMONDE BUJOLD, f.m.a., B. A., professeur de français.  
 M. PHILIPPE CARREAU, B. A., professeur de latin et civilisation gréco-latine.  
 M. EUCLIDE CHIASSON, B. A., B. Ph. (Ottawa), professeur de philosophie.  
 M. GILLES CHIASSON, B. A., B. Bib. (Ottawa), directeur de la bibliothèque.  
 R. Sr MARIE-PAULE COUTURIER, f.m.a., B. A., M. A. (Toronto), professeur d'anglais.  
 R. Sr LORETTE DOUCET, f.m.a., B. A., B. Educ., responsable des laboratoires.  
 R. Sr OLGA DOUCET, f.m.a., B. Mus. (Montréal), directrice de la Chorale.  
 M. JEAN-YVES DUMONT, B. A., M. Sc. Econ. (Laval), professeur d'économie.  
 R. Sr THÉRÈSE DUMONT, f.m.a., B. A., D. Sc. Rel. (Rome), professeur de sciences religieuses.  
 Mlle DANIELLE GIRY, B. A., L. L., D. E. S. (Montréal), professeur de français.  
 M. LÉOPOLD LAPLANTE, B. A., B. Educ. (Bathurst), professeur de français.  
 R. Sr MARIE LEBLANC, f.m.a., D. Bib., bibliothécaire.  
 M. MAURICE LEBLANC, B. A., B. Educ. (Bathurst), directeur des étudiants.  
 R. Sr JEANNETTE LECLERC, f.m.a., B. Péd. f. (Montréal), professeur d'art culinaire.  
 M. JACQUES MARTEAUX, B. A., L. L., D. L. (Paris), professeur de français.  
 M. FRANÇOIS NIEL, B. A., L. Sc. (Beauvais), professeur de chimie et physique.

M. BERNARD POTHIER, B. A., M. H. (Ottawa), professeur d'histoire.  
 M. RAYMOND POTHIER, B. A., D. Educ. (Bathurst), professeur de mathématiques.  
 M. VICTOR RAICHE, B. A., M. Géog. (Ottawa), professeur de géographie.  
 M. JEAN-BERNARD ROBICHAUD, B. A., M. S. S. (Montréal), professeur de sociologie.  
 M. GEORGE VAN TASSELL, B. A., B. Sc. C., M. A., D. E., A. P. A., D. Ph. (Bathurst), professeur d'anglais.  
 Mlle SUZANNE-L. LÉGER, secrétaire.  
 Mlle HELINDA RAE MacDONALD, B. A., secrétaire.  
 Mlle IRÈNE THÉRIAULT, secrétaire à la bibliothèque.  
 Mme YVON THÉRIAULT, responsable des revues.  
 Mlle ADÈLE HACHÉ, aide à la bibliothèque.  
 Mlle YVONNE VAUTOUR, I. I., infirmière diplômée.  
 LES AUXILIAIRES FRANCISCAINES, cuisine et lingerie.  
 M. le Dr EMERY WHITE, médecin de la maison.  
 M. le Dr E. S. EDDIE, médecin de la maison.  
 M. MICHEL FRENETTE, chef-cuisinier.

## LE BLASON DU COLLÈGE DE BATHURST

### LECTURE HÉRALDIQUE:

Un écu français moderne aux partitions tiercé en chef et deux flancs. L'écu est aux soutiens de sénestre en feuilles d'érable et de dextre en feuilles de laurier. Le chef en or est meublé de deux lis et d'un cœur au naturel surmonté d'une croix. Le flanc sénestre en azur est meublé d'une étoile en or. Le flanc dextre en gueules est meublé d'une abeille. La bande-roule d'argent porte en exergue le titre de l'Institution: Collège de Bathurst, N.-B.

### EXPLICATIONS:

**Le chef en or:** représente la Congrégation des Eudistes et l'Eglise qui travaillent, ici, à la formation de la jeunesse en Acadie.

**Le cœur:** représente la Congrégation des Eudistes fondée par celui-là même qui dans l'Eglise est le Fondateur du culte liturgique envers le Sacré Cœur de Jésus lequel est regardé comme le Patron, le Protecteur et le Modèle de cette famille étudiante.

**Les deux lis:** représentent l'un l'origine française de la Congrégation qui a la direction de cette Institution et l'autre notre attachement à cette race française à qui nous devons nos origines.

**L'étoile:** symbolise l'Acadie française où est située le Collège.

**L'abeille:** symbolise le travail laborieux et efficace qui doit animer toute la famille étudiante.

**Les soutiens:** l'un en feuilles de laurier symbolise la victoire ou le succès qui vient couronner les efforts de l'étudiant, l'autre en feuilles d'érable symbolise que ce succès l'étudiant, au sortir du Collège, devra le mettre au service de sa patrie, le Canada.

## ARTICLES PRINCIPAUX

du

## RÈGLEMENT

### ADMISSION

S'adresser au Directeur des études  
Tél.: 546-2190

### CONDITIONS PÉCUNIAIRES

1966 - 1967

S'adresser à la Procure  
Tél.: 546-5505

### I. L'INSCRIPTION:

1. Elle est obligatoire pour tous à chaque année.
2. L'inscription couvre les frais de bureau. Cette somme sera gardée à titre d'indemnité si l'élève, une fois inscrit, ne vient pas au collège.
3. Coût de l'inscription:
  - POUR LES NOUVEAUX ÉLÈVES QUI S'INSCRIVENT: \$10.00
  - POUR LES ANCIENS ÉLÈVES QUI RENOUVELLENT LEUR INSCRIPTION:
    - \$10.00: avant le 15 juillet;
    - \$15.00: après le 15 juillet.

## II. L'ENSEIGNEMENT:

Les frais de l'enseignement payés par les étudiants couvrent moins que la moitié des dépenses de l'enseignement encourues par le Collège. Les autres revenus du Collège proviennent des octrois fédéral et provincial, des emprunts faits à la Congrégation des Eudistes ainsi que des dons de certaines compagnies en particulier de la Bathurst Power & Paper Co.

N.B. 1. A la rentrée de septembre, tout élève doit verser au moins \$175.00 en acompte.

2. Au 1<sup>er</sup> décembre l'étudiant doit avoir payé la moitié de tous les frais de l'année en plus des dépenses obligatoires.

- COURS COLLÉGIAL: ..... \$400.00  
Pour les élèves du Nouveau-Brunswick: ..... \$325.00
- COURS SECONDAIRE: ..... \$290.00

## III. LE LOGEMENT:

### 1. Au Collège des garçons:

- Chambre à deux et literie complète: ..... \$150.00
- Chambre à deux occupée par un seul élève: ..... \$300.00

### 2. Au Collège des filles:

- Chambre privée: ..... \$225.00
- Chambre à deux: ..... \$175.00
- Les étudiantes sont priées d'apporter leur literie complète: draps, couvertures, taies d'oreiller et couvretit (grandeur: 70" X 104")
- Accessoires électriques: ..... \$ 5.00

## IV. LES REPAS:

- Déjeuner: ..... 0.35
- Dîner: ..... 0.70
- Souper: ..... 0.70

N.B. Les repas doivent être payés argent comptant à la cafétéria.

## V. ACTIVITÉS ÉDUCATIVES OBLIGATOIRES POUR TOUS LES ÉLÈVES:

- Garde-malade, examens médicaux, dispensaire, assurance (Croix-Bleue), inoculation, jeux, théâtre, discothèque, concerts, correspondance, bulletins, journal du collège « L'ECHO », service d'orientation: ..... \$60.00
- Coopération au Conseil étudiant (U.C.E. et F.A.G.E.C.A.): ..... \$ 8.00

## VI. DÉPENSES FACULTATIVES:

- Blanchissage et raccommodage au Collège des GARÇONS: ..... \$36.00
- Blanchissage des draps et taies d'oreiller au Collège des FILLES: ..... \$15.00
- Laboratoire:
  - Chimie élémentaire: ..... \$10.00
  - Chimie option: ..... \$20.00
  - Biologie de 1<sup>ère</sup> année: ..... \$10.00
  - Biologie option: ..... \$20.00
  - Physique de 1<sup>ère</sup> année: ..... \$10.00
  - Physique option: ..... \$20.00
  - Art culinaire option: ..... \$30.00
- Fanfare: répétitions: ..... \$10.00  
usage des instruments: ..... \$25.00
- Musique: enseignement du piano: ..... \$75.00
- Clif de chambre: ..... \$ 1.00
- Casiers: ..... \$ 2.00
- Toges: ..... \$ 5.00
- Une laveuse et un séchoir automatiques sont à la disposition des étudiantes.

## VII. DIPLÔMES:

- Baccalauréat: ..... \$10.00
- Attestation de diplôme sans relevé de notes: ..... \$ 1.00
- Relevé de notes pour chaque année scolaire: ..... \$ 1.00
- Reprise d'exams (chaque examen): ..... \$ 5.00



- Si la reprise d'examens a lieu en dehors des collèges affiliés à l'Université de Mancton, chaque examen: ..... \$10.00

### VIII. OBSERVATIONS IMPORTANTES:

Les montants plus haut mentionnés sont les tarifs pour une année scolaire entière et les dates de la rentrée et de sortie ne les affectent en rien.

Si celui pour qui une place a été réservée ne vient pas au Collège, la somme versée pour l'inscription sera retenue par la maison à titre d'indemnité.

Tout mois commencé est dû en entier. Il n'y a de remise qu'après une absence de quatre semaines consécutives. Aucune déduction ne peut être faite pour un élève manquant le premier mois de l'année scolaire ou sortant après le **10 mai**.

Pour éviter de compliquer la comptabilité, on ne mettra plus désormais sur le compte, les dépenses supplémentaires des élèves pour la cantine, le lait, les fournitures, etc. L'assistant-économiste administrera volontiers ces dépenses, mais à condition que les parents déposent chez lui, par avance, des sommes d'argent destinées à ces dépenses.

### IX. MODE DE PAIEMENT DES COMPTES:

- **A la rentrée de septembre:** activités éducatives obligatoires: ..... \$78.00

En plus un acompte d'au moins \$100.00 devra être versé pour les frais de scolarité du premier terme.

- **Avant le 1er décembre:** les comptes du premier semestre doivent être réglés en entier pour se présenter aux examens.

- **A la rentrée de janvier:** tout élève doit verser au moins \$100.00 en acompte sur le deuxième terme.

- **Avant le 1er mai:** les comptes doivent être réglés en entier pour se présenter aux examens.

**N.B.** Ni relevé de notes, ni certificat de baccalauréat ou d'immatriculation ne sera accordé si les comptes ne sont pas complètement réglés.

### RÉDUCTIONS POUR PLUSIEURS FRÈRES

On accorde une réduction de 10% chacun, sur les frais de pension et d'enseignement pour des élèves frères.

### TRAVAIL

S'adresser au Directeur des études  
Tél.: 546-2190

### 1) Examens:

- Il y a deux examens par année. Outre le bulletin mensuel, les parents recevront un bulletin semestriel qui indiquera le nombre de points obtenus sur chaque matière aux examens.
- L'élève qui a conservé 60% pour les deux examens de l'année, y compris la scolarité manquera de classe, mais si dans une matière, il n'avait pas obtenu 50% (note éliminatoire) il lui faudra reprendre cette matière et d'une façon satisfaisante.
- Pour les examens collégiaux, il faudrait consulter la Direction des études.
- Toute fraude (copiage) à un examen entraîne un zéro pour l'examen copié et une sévère sanction.

### 2) Notes de classe:

Les notes de devoirs et de leçons sont évaluées comme suit:

90 - 100:	Excellent
80 - 90 :	Très bien
70 - 80 :	Bien
60 - 70 :	Passable
50 - 60 :	Faible
Au-dessous de 50:	Insuffisant

## RÈGLEMENTS DISCIPLINAIRES

### A. - RÈGLEMENT DES ÉTUDIANTS:

S'adresser au Directeur des étudiants  
Tél.: 546-4605

#### 1- CONTRAT D'ADMISSION:

L'admission d'un étudiant au Collège de Bathurst est un contrat bilatéral.

Le Collège de Bathurst est une institution catholique et l'étudiant qui s'y inscrit est tenu de respecter la mentalité chrétienne de la maison.

Le Collège de Bathurst d'une part, moyennant un prix convenu, s'engage à donner à l'étudiant, dans la mesure où celui-ci est apte à les recevoir, l'éducation et l'instruction, telles que proposées dans l'annuaire, à lui faire subir aux époques fixées, les examens réguliers et, autant que le permettent succès et conduite, à lui décerner le baccalauréat ès arts.

L'étudiant et ses parents d'autre part (pour l'étudiant qui n'est pas majeur), reconnaissent au Collège de Bathurst le droit d'interpréter et d'appliquer le règlement du Collège tant pour les études que pour la discipline.

Les parents (ou l'étudiant s'il est majeur) sont libres à tout moment d'annuler le contrat. Dès que le Collège a été officiellement avisé que l'étudiant ne suit plus les cours, ce contrat est présumé annulé.

De son côté, le Collège peut aussi à tout moment renvoyer l'étudiant si celui-ci ne respecte pas l'un des articles essentiels du règlement: ainsi sera-t-il fait dans le cas d'une insubordination grave, d'un manque habituel de soumission à l'ensemble du règlement ou d'une conduite même occasionnelle contraire aux bonnes mœurs. Il va de soi que le Collège ne saurait s'engager à maintenir l'inscription d'un étudiant dont les résultats académi-

ques démontreraient qu'il ne peut suivre avec profit les cours auxquels il est inscrit.

Après les examens de fin d'année, le Comité des promotions décidera si le Collège doit maintenir l'inscription d'un élève dont la conduite n'est pas satisfaisante ou dont les résultats académiques démontreraient qu'il ne peut suivre avec profit les cours auxquels il est inscrit.

#### 2- GÉNÉRALITÉS:

- 1) Par leur contrat d'admission au Collège, les étudiants acceptent le règlement en tous ses points, et se soumettent à l'autorité qui interprète ce règlement et le fait observer.
- 2) Ils doivent être toujours respectueux envers tous les membres du personnel. Ainsi la politesse leur est recommandée dans leurs relations mutuelles. Qu'ils évitent toute réplique déplacée et toute critique malveillante.
- 3) Les étudiants doivent maintenir la propreté partout. D'une façon particulière nous leur recommandons l'ordre, la propreté et la politesse à la cafétéria. A la cafétéria un étudiant fait preuve de sa bonne éducation.
- 4) Il n'est pas permis aux étudiants en résidence sur le campus d'avoir une automobile à leur disposition. L'auto-stop leur est interdit. Tout voyage doit se faire par le moyen des services publics ou autre véhicule dont les passagers sont entièrement protégés par une assurance.
- 5) L'honnêteté demande aux étudiants d'utiliser avec soin tout le matériel et mobilier mis à leur disposition. S'ils ont causé quelque dommage matériel ils se feront un devoir de payer les frais après en avoir averti les responsables.
- 6) Le Conseil de la vie étudiante est responsable de la formation intégrale des étudiants, de la discipline générale du Collège, des sports et loisirs, de l'approbation des activités parascolaires.
- 7) Le Conseil de la vie étudiante reçoit son pouvoir législatif

du Conseil d'administration. Les décisions du Conseil de vie étudiante sont soumises par le président aux réunions ordinaires du Conseil du Collège pour fin d'évaluation et de coordination, et au Conseil d'administration pour approbation leur accordant force de loi.

- 8) Le Comité de discipline est responsable auprès du Conseil de la vie étudiante de la formation civique des étudiants et de la discipline générale du Collège.
- 9) Toute modification au contrat d'admission est du ressort du conseil d'administration.
- 10) Les finissants sont soumis au règlement du Collège jusqu'à la graduation.
- 11) Toutes les questions relatives à l'album-souvenir doivent être soumises au Directeur de 3e et 4e année.
- 12) Les étudiants qui sortent en fin de semaine doivent se rendre dans leur famille à moins d'une autorisation spéciale.
- 13) Les étudiants qui se rendent au Collège Maria-Assumpta pour des cours doivent passer par la porte qui est à la gauche de l'entrée principale.
- 14) Toute réunion parascolaire doit se terminer au plus tard à 9 h 45 p.m.
- 15) Aucune vente de billets, articles ou autres n'est tolérée sans l'autorisation du Directeur des étudiants.
- 16) Le Collège défavorise toute sortie de groupe organisée.

### 3- ABSENCES DE COURS:

- 1) Le directeur des étudiants ne peut accorder une permission qui implique une absence de cours. Ces permissions relèvent du Directeur des études. Quand les représentants de l'A.G.E. ou de tout autre organisme étudiant, s'adressent au Directeur des étudiants pour absence de ce genre, ce dernier ne l'accorde qu'après en avoir conféré lui-même avec le Directeur des études. Il avertit les di-

recteurs des résidences quand de telles permissions sont accordées.

- 2) Les directeurs des résidences ne peuvent pas accorder une permission qui implique une absence de cours. Ces permissions relèvent du Directeur des études auquel ils doivent s'adresser eux-mêmes.
- 3) Seule la maladie ou une raison sérieuse jugée telle par le Directeur des études peuvent justifier une absence (cours, examens).
- 4) Le Conseil de l'A.G.E. présente au Conseil de la vie étudiante la liste des associations dont les activités nécessitent des absences qui pourraient être motivées et le nombre d'étudiants qui dans chacune pourraient jouir de ce privilège. Il revient au Conseil académique d'accorder une approbation définitive.

### 4- RECOMMANDATIONS:

- 1) JEUX et LOISIRS: Les étudiants de tous les secteurs doivent se faire un devoir de participer aux jeux et loisirs organisés. A ce propos le gymnase est à leur entière disposition jusqu'à 9 h 45 p.m. à tous les jours, sauf en cas exceptionnels après entente avec le directeur des sports et loisirs.
- 2) COSTUME: On demande aux étudiants d'avoir une tenue convenable, non seulement en classe mais aussi dans les résidences et sur la cour. La propreté est le principal indice d'une tenue convenable.

### 5- DIRECTEUR DES ÉTUDIANTS:

- 1) Le directeur des étudiants agit sous l'autorité du Recteur et du Conseil d'administration; il est le président du Conseil de la vie étudiante.
- 2) Le directeur des étudiants est l'animateur d'une équipe formée des directeurs des résidences, du directeur du cours secondaire et des directeurs du théâtre, de l'harmonie, de la chorale, des sports et loisirs et du service de santé.

- 3) Il est le coordonnateur de toutes les activités parascolaires et le lien entre le conseil de la vie étudiante et les autres rouages administratifs du Collège de même qu'avec l'extérieur.
- 4) Le directeur des étudiants est le représentant du Recteur et du Conseil d'administration auprès de l'A.G.E. et de son conseil. Il est le lien entre l'A.G.E. et tous les rouages administratifs du Collège.
- 5) Le directeur des étudiants assure la coopération et la coordination entre l'A.G.E. et l'administration du Collège à tous les niveaux. Il agit de même en ce qui concerne les associations régionales, provinciales ou nationales auxquelles les étudiants ou l'A.G.E. participent.

#### 6- DIRECTEURS DES RÉSIDENCES:

- 1) Les directeurs des résidences sont directement responsables de l'administration disciplinaire de leur secteur. Le directeur des étudiants ne s'immisce pas dans l'administration disciplinaire des divers secteurs qui sont autonomes.
- 2) Les directeurs sont nommés par le Recteur et sont responsables auprès du directeur des étudiants.
- 3) Ils doivent faire observer le règlement approuvé par le Comité de discipline et le Conseil de la vie étudiante.
- 4) En cas d'absence de l'un ou l'autre des directeurs, le Directeur des étudiants a l'autorité d'agir. Il avertit alors le directeur concerné.
- 5) Tout projet d'activité en relation avec leur domaine doit leur être soumis quand les locaux et le matériel dont ils ont la charge doivent être employés.
- 6) Ils sont responsables des locaux et du matériel à leur service.

#### 7- DIRECTEUR DU THÉÂTRE:

- 1) Seul le directeur du théâtre peut accorder l'autorisation d'utiliser la scène.

- 2) Nonobstant le droit de regard du Directeur des études sur les manifestations parascolaires d'ordre culturel et artistique, le directeur du théâtre est responsable des spectacles présentés. Le programme de tout spectacle doit lui être soumis avant approbation définitive.
- 3) Tout projet d'activités en relation avec son domaine doit lui être soumis au moins une semaine avant l'activité, quand les locaux et le matériel dont il est responsable doivent être employés.
- 4) Il est responsable des locaux et du matériel à son service.

#### 8- DIRECTEUR DES SPORTS ET LOISIRS:

- 1) Le directeur des sports et loisirs est responsable du calendrier des activités qui ont lieu au gymnase.
- 2) Les responsables au nom de l'A.G.E. de toute activité au gymnase doivent, après entente avec le Directeur des étudiants, entrer en relation avec le directeur des sports et loisirs ou avec le directeur du théâtre selon la nature de l'activité projetée.
- 3) Tout projet d'activité en relation avec son domaine doit lui être soumis au moins une semaine avant l'activité, quand les locaux et le matériel dont il est responsable doivent être employés.
- 4) Il est responsable des locaux et du matériel à son service.

#### 9- CHAMBRES:

- 1) Toutes les visites à l'intérieur des chambres sont interdites.
- 2) Les visiteurs ne sont pas admis dans les chambres ou au salon. Le parloir de l'édifice central du Collège est réservé à cette fin.
- 3) Le silence de parole et d'action est obligatoire en tout temps et en tout lieu aux étages des chambres.

- 4) Toute visite dans les autres résidences doit se faire avec l'autorisation des directeurs de ces résidences.
- 5) Tous doivent être dans leur chambre à 10 h 00 p.m. sauf le vendredi et le samedi soir à 12 h 00 p.m.
- 6) Couvre-feu à 10 h 30 p.m. i.e. : toute activité doit avoir cessé, sauf le vendredi et le samedi soir à 12 h 00 p.m.
- 7) Il est interdit de faire la cuisine dans les chambres. Tous les repas sur le campus doivent se prendre à la cafétéria.
- 8) L'étudiant qui s'absente de sa résidence, en dehors des heures de cours ou de réunions prévues, indique l'endroit où il se trouve.
- 9) Fin de semaine; départ après les cours et laboratoires du vendredi; retour pour 10 h 00 p.m. le dimanche.
- 10) L'étudiant qui s'absente du campus pour la fin de semaine doit déposer sa « carte de sortie » à la porte du bureau de son directeur et venir la reprendre au retour.

#### 10- ÉTUDIANTES:

- 1) Les réunions d'associations parascolaires mixtes auront lieu au local réservé à cette fin.
- 2) Les jeunes filles ne sont pas admises dans les résidences des étudiants.
- 3) Les étudiantes qui se rendent au Collège de Bathurst pour des cours doivent passer par l'entrée à l'ouest du collège qui donne directement sur le vestiaire qui leur est réservé.
- 4) Aucune jeune fille n'est admise au collège des garçons après 6 h 00 p.m. sauf pour des activités autorisées.

#### 11- CAUSES D'EXCLUSION:

Les cas pouvant motiver un renvoi sont les suivants:

- 1) paroles ou actions contraires à la religion ou aux moeurs;

- 2) possession d'ouvrages de littérature immorale ou péjorative ou de gravures obscènes;
- 3) mépris délibéré du règlement, insubordination grave;
- 4) possession et usage de boissons alcooliques dans les résidences et sur le campus;
- 5) toute conduite portant préjudice à la réputation du Collège sur le campus ou ailleurs (vol, ébriété, etc.);
- 6) retard non motivé au retour des vacances ou de congé;
- 7) réception de jeune fille dans sa chambre (pour un garçon).

#### 12- SANCTIONS:

- 1) Un élève qui ne se conduit pas de façon satisfaisante est passible de sanctions.
- 2) L'étudiant, qui à l'occasion d'une sortie, ne dépose pas sa carte de sortie à la porte du bureau du Directeur ou qui ne vient pas la reprendre au retour, est passible de sanctions.
- 3) Les parents sont informés par lettre lorsque la conduite d'un étudiant est soumise au Comité de discipline.

#### 13- EXTERNES:

- 1) Le Collège accepte comme étudiants ceux qui habitent une résidence sur le campus ou demeurent dans leur famille. Toute autre situation est exceptionnelle et relève du Comité d'admission et les parents ont alors la responsabilité du choix de la résidence des étudiants.
- 2) Au collège des garçons, on considère comme externes les étudiants qui résident dans leur famille, les séminaristes et les étudiantes.
- 3) Les externes sont soumis au même règlement que les autres étudiants compte tenu de leur situation particulière.

- 4) Les externes sont sous la responsabilité du directeur du secteur correspondant à leur cours.
- 5) Les externes doivent se servir de l'entrée à l'ouest du collège qui donne directement sur les vestiaires réservés soit aux étudiants soit aux étudiantes.
- 6) La bibliothèque est le lieu normal d'étude pour les externes.

#### 14- HORAIRE:

##### 1) Messes

- sur semaine - 5 h 00 p.m.  
7 h 30 "  
9 h 00 "  
          confessions avant les messes.
- dimanche - 9 h 15 a.m. - messe du personnel  
10 h 30 " - messe communautaire étudiante,  
7 h 30 p.m. - salut du St-Sacrement,  
          confessions avant les messes.

##### 2) Classes (du lundi au vendredi)

- a.m. - 8 h 30 à 9 h 20  
9 h 30 à 10 h 20  
10 h 30 à 11 h 20  
11 h 30 à 12 h 20
- p.m. - 1 h 30 à 2 h 20 - chorale et fanfare.  
2 h 30 à 3 h 20  
3 h 30 à 4 h 20  
4 h 30 - laboratoires.

##### 3) Repas (tous les jours)

- déjeuner - 7 h 45 à 8 h 15
- diner - 12 h 10 à 12 h 45
- souper - 5 h 45 à 6 h 30

#### B. — RÈGLEMENT DES ÉTUDIANTES:

S'adresser à la Directrice des étudiantes  
Tél.: 546-3333

##### 1- CONTRAT D'ADMISSION

entre le COLLÈGE DE BATHURST, le COLLÈGE MARIA-ASSUMPTA, et l'étudiante qui s'y inscrit.

L'admission d'une étudiante au Collège de Bathurst et au Collège Maria-Assumpta est un véritable contrat.

Le Collège de Bathurst et le Collège Maria-Assumpta sont des institutions catholiques et l'étudiante qui s'y inscrit est tenue de respecter la mentalité chrétienne de ces institutions.

Le Collège de Bathurst et le Collège Maria-Assumpta d'une part, moyennant un prix convenu, s'engagent à donner à l'étudiante, dans la mesure où celle-ci est apte à les recevoir, l'éducation et l'instruction, telles que proposées dans l'annuaire, à lui faire subir, aux époques fixées, les examens réguliers et, autant que le permettent succès et conduite, à lui décerner le baccalauréat ès arts.

L'étudiante et ses parents d'autre part (pour l'étudiante qui n'est pas majeure), reconnaissent au Collège de Bathurst le droit d'interpréter et d'appliquer le règlement du Collège pour les études et au Collège Maria-Assumpta le droit d'interpréter et d'appliquer le règlement du Collège pour la discipline.

Les parents (ou l'étudiante si elle est majeure) sont libres à tout moment d'annuler le contrat. Dès que le Collège a été officiellement avisé que l'étudiante ne suit plus les cours, ce contrat est présumé annulé.

De son côté, le Collège Maria-Assumpta, de concert avec le Collège de Bathurst, peut aussi à tout moment renoncer l'étudiante si celle-ci ne respecte pas l'un des articles essentiels du règlement; ainsi serait-il fait dans le cas d'une insubordination grave, d'un manque habituel de soumission à l'ensemble du

règlement ou d'une conduite même occasionnelle, contraire aux bonnes mœurs. Il va de soi que le Collège ne saurait s'engager à maintenir l'inscription d'une étudiante dont les résultats académiques démontreraient qu'elle ne peut suivre avec profit les cours auxquels elle est inscrite.

Après les examens de fin d'année, le Comité des promotions décidera si le Collège doit maintenir l'inscription d'un élève dont la conduite n'est pas satisfaisante ou dont les résultats académiques démontreraient qu'elle ne peut suivre avec profit les cours auxquels elle est inscrite.

## RÈGLEMENT DU COLLÈGE MARIA-ASSUMPTA

### 2- TON ENGAGEMENT:

Par ton contrat d'admission au Collège Maria-Assumpta, tu t'engages à accepter le règlement en tous ses points et à te soumettre à l'autorité qui interprète ce règlement et le fait observer. Tu devras donc être toujours respectueuse envers tous les membres du personnel, éviter toute réplique déplacée et toute critique malveillante.

Sur le campus, le Conseil de la vie étudiante est responsable de la formation intégrale des étudiants, de la discipline générale du Collège, des sports et loisirs, de l'approbation des activités parascolaires. Il reçoit son pouvoir législatif du Conseil d'administration. Les décisions du Conseil de la vie étudiante sont soumises par le président aux réunions ordinaires du Conseil du Collège pour fin d'évaluation et de coordination, et au Conseil d'administration pour approbation leur accordant force de loi.

De son côté, le comité de discipline est responsable auprès du Conseil de la vie étudiante de la formation civique des étudiants et de la discipline générale du collège.

Voilà ! Il reste ceci: toute modification à ton contrat d'admission relève du Conseil d'administration.

### 3- TON HONORAIRE:

Tous les cours obligatoires de première et de deuxième

année collégiale seront donnés au Collège Maria-Assumpta pour l'année scolaire 1966-1967. Les cours-options se donnent au Collège de Bathurst. Les étudiantes qui se rendent au Collège de Bathurst pour des cours doivent passer par l'entrée à l'ouest du collège qui donne directement sur le vestiaire qui leur est réservé.

Si tu es en première ou en deuxième année collégiale, de 7 h 30 p.m. à 10 h 00 p.m., tu dois être soit à ta chambre, à la bibliothèque, au centre récréatif, ou au gymnase de Maria-Assumpta. A 10 h 00 p.m., tu seras à ta chambre (sauf les soirs de sortie).

Lorsque tu as une heure libre entre deux cours, rappelle-toi que le lieu normal d'étude est la bibliothèque ou ta résidence. Le vestiaire des filles au Collège de Bathurst n'est pas un lieu d'étude.

### 4- TES ABSENCES DE COURS:

La directrice des étudiantes ou la directrice du collège ne peut accorder une permission qui implique une absence de cours. Ces permissions relèvent du directeur des études. Quand les représentants de l'A.G.E. ou de tout organisme étudiant s'adressent à la directrice pour absences de ce genre, cette dernière ne l'accorde qu'après avoir conféré elle-même avec le directeur des études.

Seule la maladie ou une raison sérieuse jugée telle par le directeur des études peuvent justifier une absence de cours, examens ou étude. En cas de maladie, il te faudra un billet signé par l'infirmière si tu veux que ton cours soit motivé.

Le Conseil de l'A.G.E. présente au Conseil de la vie étudiante la liste des associations dont les activités nécessitent des absences qui pourraient être motivées et le nombre d'étudiants qui dans chaque cas pourraient jouir de ce privilège. Il revient au Conseil académique d'accorder une approbation définitive.

Si tu prévois devoir rentrer en retard à l'occasion d'une sortie, tu dois en obtenir la permission de la directrice des étudiantes avant ton départ.

#### 5- TES TEMPS LIBRES:

Si tu es en première ou en deuxième année collégiale, tu es libre:

le mardi, de 5 h 30 p.m. à 10 h 00 p.m.  
le vendredi, de 5 h 30 p.m. à 10 h 00 p.m.  
le samedi, de midi à 11 h 00 p.m.  
le dimanche, de midi à 10 h 00 p.m.

Si tu es en troisième ou en quatrième année collégiale, tu es libre:

tous les jours, de 5 h 30 p.m. à 10 h 00 p.m.  
le vendredi, de 5 h 30 à 12 h 00 p.m.  
le samedi, de midi à 12 h 00 p.m.  
le dimanche, de midi à 10 h 00 p.m.

Si tu te rends dans ta famille pour la fin de semaine, tu peux partir après les cours ou les laboratoires du vendredi.

Lorsque tu t'absentes du campus, dépose ta carte de sortie sur le comptoir de la portière et reprends-la au retour. Tu feras de même tous les jours si tu sors de la maison après 6 h 00.

Si tu t'absentes de la résidence en dehors des heures de cours, indique à ta porte de chambre l'endroit où tu te trouves. Tu peux être demandée, et alors...

Parce que le collège est responsable de toi aussi longtemps que tu es dans ses murs, nous te demandons de suivre les directives suivantes pour tes voyages:

Tout voyage doit se faire par le moyen des services publics ou autre véhicule dont les passagers sont entièrement protégés par une assurance. Il n'est pas permis aux étudiants en résidence sur le campus d'avoir une automobile à leur disposition. L'auto-stop leur est interdit.

#### 6- TES REPAS ET TON REPOS:

Si tu es en première ou en deuxième année collégiale, tu dois prendre tes repas à la cafétéria de Maria-Assumpta, sauf aux heures libres.

Si tu es en troisième ou en quatrième année collégiale, tu dois prendre ton dîner à la cafétéria de Maria-Assumpta. Pour le souper, tu es libre, i.e., tu peux souper ou à la cafétéria ou au restaurant.

Tu as sans doute remarqué une cuisinette sur l'étage des chambres. Cette dernière est réservée uniquement:

- pour les déjeuners, si tu préfères t'organiser seule ou si tu te lèves trop tard pour te rendre à la cafétéria;
- aux collations de l'après-midi et du soir.

Quelques précisions au sujet de la cafétéria:

**Le matin:**  
8 h 10 fin du service du déjeuner  
8 h 20 fermeture de la cafétéria.

**L'après-midi:**  
12 h 25 fin du service du dîner  
12 h 45 fermeture de la cafétéria  
6 h 25 fin du service du souper  
6 h 45 fermeture de la cafétéria.

Quand à ton repos, les heures de sommeil je veux dire, tu devras habituellement être couchée à 11 h 30 p.m. Les soirs de sortie, nous te demandons d'être couchée environ 30 minutes après l'heure de la rentrée.

#### 7- TES RENCONTRES:

##### Avec les étudiants:

Tu peux inviter et recevoir tes camarades du collège de Bathurst tous les soirs de 6 h 30 p.m. à 7 h 20 p.m. (sauf le lundi soir). Il en est de même les soirs de sortie, de 6 h 30 p.m. à 10 h 00 p.m. ou 11 h 45 p.m. à condition que les soirées soient organisées. Les seuls lieux de rencontres mixtes sur le campus sont: le centre récréatif, le gymnase de Maria-Assumpta et le salon de Maria-Assumpta.

Pour les réunions d'associations parascolaires mixtes, on te désignera un local. Tu n'es jamais admise dans les résidences des étudiants.



#### Avec tes parents ou les visiteurs:

Ceux-ci devront être reçus au parloir central. Mais n'oublie pas qu'ils sont toujours les bienvenus.

#### Avec les professeurs:

Si tu désires rencontrer un Père du collège ou un professeur, la politesse exige que tu demandes un rendez-vous.

#### B- TON COSTUME:

L'habit ne fait pas l'homme ou la femme, mais il peut être indicateur d'un degré de personnalité. Il est certaines règles d'éducation et de bon sens qu'il convient de respecter. Si tu es femme tu les connais.

On n'exige pas de toi un costume particulier. On te demande seulement que celui que tu portes soit digne de toi. Nous permettons le port du pantalon pour les sports.

#### 9- TA CHAMBRE:

Puisque les chambres servent à la fois de lieu d'étude et de repos, nous te disons:

- que le silence est obligatoire en tout temps et en tout lieu à l'étage des chambres;
- que les visites à l'intérieur des chambres sont interdites;
- que le soir tu dois être à ta chambre à 10 h.00.

La chambre et les meubles qui sont aujourd'hui à ta disposition seront utilisés par une autre demain. Pour ce, nous jetons sur papier quelques règles qui aideront et à la chambre et à son « habitante » à garder leur fraîcheur, si possible.

- Aucune image ou autre article ne doit être attachée, clouée ou collée sur les murs ou le mobilier. Toute décoration murale doit être placée sur le tabillard.
- Les étudiantes verront à ce que leurs chambres soient protégées contre les avaries de la pluie ou de la neige.

A cet effet, elles devront toujours fermer les fenêtres quand elles quittent leur chambre.

— Les chambres doivent être rangées chaque matin. Les articles de valeur doivent être gardés sous clef. Le Collège ne se rend pas responsable de leur perte ou de leur vol.

— Aucune nourriture ne doit être conservée dans les chambres. Il y a des casiers à ce destiné.

— Les sècheurs pour cheveux, radios et les tourne-disques sont les seuls instruments électriques qui doivent être utilisés dans les chambres.

— Tout dommage, défectuosité ou perte doit être référé immédiatement à la directrice des étudiantes ou à l'économe.

#### 10- TU PEUX FUMER:

Les seuls endroits où les étudiantes peuvent fumer sont le salon, la salle de télévision et la salle réservée aux activités mixtes.

#### 11- TA CONDUITE:

##### Tu es passible de sanction:

— si tu ne déposes pas ta carte de sortie sur le comptoir de la portière quand tu dois le faire;

— si tu ne t'envregistres pas lorsque tu dois prendre tes repas à l'extérieur;

— si tu fumes ailleurs qu'aux endroits assignés.  
En un mot si tu ne te conduis pas de façon satisfaisante.

##### Tu peux être exclue du collège pour:

— paroles ou actions contraires à la religion ou aux moeurs pour peu qu'il y ait de gravité;

— possession d'ouvrage de littérature immorale ou péni- cieuse ou de gravures obscènes;

- mépris délibéré du règlement, insubordination grave, paresse incorrigible;
- possession et usage de boissons alcooliques dans les résidences et sur le campus;
- toute conduite portant préjudice à la réputation du collège sur le campus ou ailleurs: vol, ébriété, etc. . . .
- retard non motivé au retour des vacances ou de congé.

#### 12- SI TU ES EXTERNE:

Si tes parents demeurent en ville, ou si, pour une raison jugée importante par le comité des admissions, tu résides en ville tu es considérée comme externe au Collège Maria-Assumpta. Tes parents ont alors la responsabilité du choix de ta résidence.

Nous te disons pour que tu sois plus à l'aise dans le milieu:

- les externes sont soumises au même règlement que les autres étudiantes compte tenu de leur situation particulière;
- les externes doivent se servir de l'entrée qui est à gauche de l'entrée principale;
- les étudiantes qui se rendent au Collège de Bathurst pour des cours doivent passer par l'entrée à l'ouest du collège qui donne directement sur le vestiaire qui leur est réservé;
- les étudiants qui se rendent au Collège Maria-Assumpta pour des cours doivent passer par la porte qui est à gauche de l'entrée principale;
- la bibliothèque est le lieu normal d'étude pour les externes;
- les externes n'ont pas accès à l'étage des chambres des étudiantes.

#### NOTE:

Les étudiantes sont priées d'apporter leur literie complète: draps, taies d'oreiller, couvertures et couvre-lit.

Les draps et taies d'oreiller seront lavés à la demande de l'étudiante. Pour ce qui est des vêtements, chacune fera son propre lavage. Une laveuse et un séchoir automatiques seront à leur disposition.

### ÉTUDIANTES RELIGION

S'adresser au Directeur de la pastorale

#### 1) Célébration eucharistique. —

##### LA MESSE.

- le dimanche, la messe est célébrée à 9 h 15 et à 10 h 30;
- aux jours de la semaine, il y a messe à: 5 h 00 p.m., 7 h 30 p.m., 9 h 00 p.m.;
- l'Ordo indique les fêtes et les jours où il y a célébration de la messe pour toute la communauté.

##### SALUT DU SAINT-SACREMENT.

le dimanche soir à 7 h 30 et aux jours indiqués dans l'Ordo.

#### 2) Sacrement de Pénitence. —

Il y a confession sur semaine au début des messes.

Le dimanche matin, il y a deux Pères à la chapelle 15 minutes avant chaque messe.

En tout temps les élèves peuvent aller voir les Pères à leur chambre pour se confesser.

#### 3) Direction spirituelle. —

Il est fortement recommandé aux élèves d'avoir un directeur spirituel.

#### 4) Récollection et retraites de classes. —

Voir l'Ordo.

## ACTIVITÉS COLLÉGIALES

### ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS DU COLLÈGE DE BATHURST

#### NATURE ET BUTS:

L'A.G.E.C.B. est l'organisme établi pour représenter les étudiants du Collège de Bathurst (garçons et filles), promouvoir leurs intérêts, défendre et revendiquer leurs droits. Dans le cadre de sa juridiction, l'Association vise au bien commun de la communauté étudiante, c'est-à-dire la formation intégrale de chaque personne.

#### MOT D'ORDRE:

« NOVE, SED NON NOVA » — « Créer un esprit nouveau, non des choses nouvelles ».

#### ORGANISATION:

L'A.G.E.C.B. est composé d'un conseil législatif possédant les pouvoirs législatifs et d'un conseil exécutif possédant les pouvoirs d'exécution.

L'assemblée législative est formée:

- 1) de membres ayant droit de vote
  - a) les représentants des structures de classe;
  - b) le président, le vice-président intérieur et le vice-président extérieur de l'exécutif élus par l'A.G.E.C.B.
- 2) de membres à titre consultatif:
  - a) les représentants des comités sectoriels, en l'occurrence les présidents;

- b) le secrétaire et l'administrateur financier du conseil exécutif;
- c) le directeur des étudiants.

Le conseil exécutif comprend:

- 1) un président;
- 2) un vice-président intérieur;
- 3) un vice-président extérieur;
- 4) un secrétaire;
- 5) un administrateur financier.

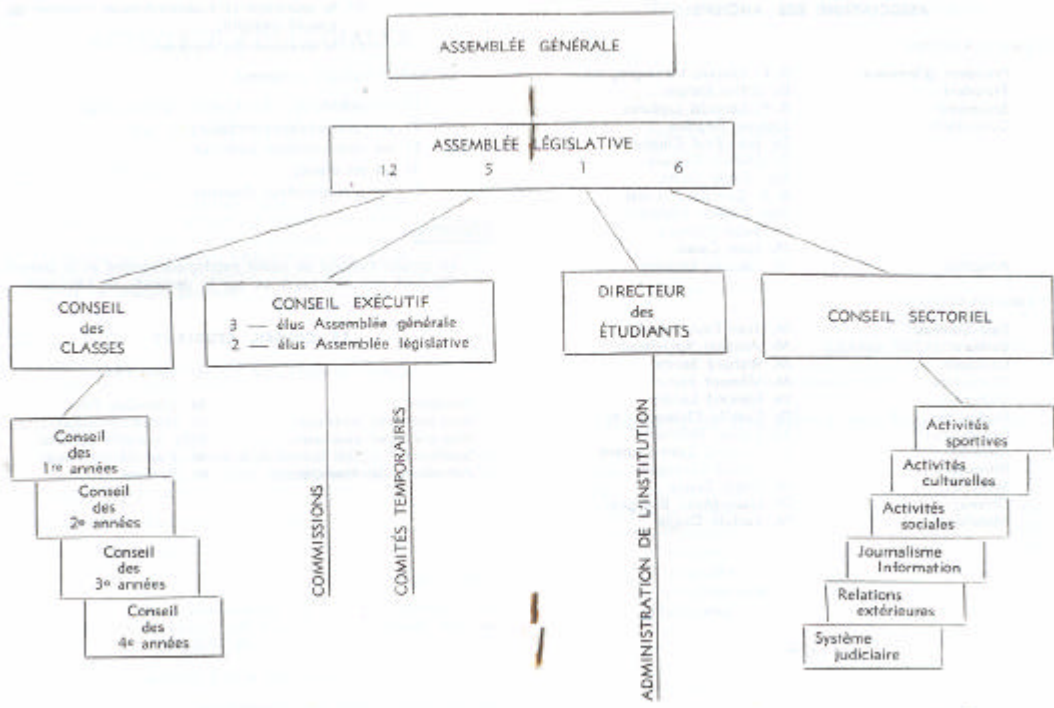
#### RÉUNION:

Le conseil exécutif se réunit hebdomadairement et le conseil législatif mensuellement ou sur la demande de l'exécutif.

#### LE CONSEIL ÉTUDIANT

Conseil exécutif pour l'année 1966-1967

Président:	M. Jean-Guy Finn
Vice-président intérieur:	M. Michel Thériault
Vice-président extérieur:	Mlle Murielle Comeau
Secrétaire:	M. Paul-Gérard Losier
Administrateur financier:	M. Bernard Paulin



## ASSOCIATION DES ANCIENS

### 1) COMITÉ EXÉCUTIF:

Président d'honneur:	R. P. Léopold Lamoignon, sup.
Président:	Dr Joffré Daigle
Secrétaire:	R. P. Léopold Laplante
Conseillers:	Jacques Degrâce
	Dr Jean-Paul Chiasson
	Dr Etienne Duguay
	Mgr Edgar Godin
	R. P. Camille Johnson
	Mgr Camille Leclerc
	Dr Yvon Sormany
	M. Jean Caron
Amicales:	M. Jacques Degrâce

### 2) COMITÉS RÉGIONAUX:

Baie-Comeau:	M. Jean-Paul Jomphe
Bathurst:	M. Antonio Robichaud
Caraquet:	M. Richard Savoie
Chicoutimi:	M. Vilmont Fortin
Dalhousie:	Dr Edmond Landry
Fredericton:	Dr Camille Chiasson
Grand-Sault:	M. Lucien Pelletier
Montréal:	M. Edmond Saint-Laurent
Rimouski:	M. Gérald Lévesque
Sept-Îles:	M. Réné Savie
Ottawa:	Dr Louis-Marie Bourgoin
Moncton:	M. Euclide Daigle

## Répartition des élèves par cours

### COURS COLLÉGIAL:

Etats-Unis	2
Nouvelle-Ecosse	1
Province de Québec	62
Nouveau-Brunswick	235
<b>TOTAL</b>	<b>300</b>

### COURS SECONDAIRE:

Province de Québec	7
Nouvelle-Ecosse	1
Nouveau-Brunswick	24
<b>TOTAL</b>	<b>32</b>
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>332</b>

## Répartition des élèves par lieu d'origine

Etats-Unis	2
Nouvelle-Ecosse	2
Province de Québec	69
Nouveau-Brunswick	259
Gloucester	179
Restigouche	55
Northumberland	9
Madawaska	7
Kent	6
Victoria	1
Sunbury	1
Westmorland	1
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>332</b>

### Répartition des élèves par maison

Le Collège de Bathurst .....	244
En chambre .....	200
Externes .....	44
(30 élèves de la ville de Bathurst)	
Le Collège Maria-Assumpta .....	61
Filles de Marie de l'Assomption .....	14
Filles de Marie-Auxiliatrice .....	3
Étudiantes pensionnaires .....	36
Étudiantes externes .....	8
Le petit séminaire Saint-Charles-Borromée .....	13
Le petit séminaire des Eudistes .....	14
<b>GRAND TOTAL</b> .....	<b>332</b>

## ORDO — ANNÉE 1966 - 1967

— 1966 —

### S E P T E M B R E

**Mois consacré aux saints anges.**

- 12 LUN.: Entrée des étudiants.
- 13 MAR.: Début des classes.
- 17 SAM.: Réunion du Conseil académique.
- 18 DIM.: XVI<sup>e</sup> après la Pentecôte.
- 19 LUN.: Récollecion, 1<sup>re</sup> collégiale Maria-Assumpta.
- 20 MAR.: Récollecion, 1<sup>re</sup> collégiale et 12<sup>e</sup>.
- 21 MER.: Fête de saint Matthieu, ap. et év.  
21, 23 et 24 sept., Quatre-Temps de l'automne.  
Récollecion, 2<sup>e</sup> collégiale.
- 22 JEU.: Récollecion, 3<sup>e</sup> collégiale.
- 23 VEN.: Récollecion, 4<sup>e</sup> collégiale.
- 24 SAM.: Réunion du Conseil de la vie étudiante.
- 25 DIM.: XVII<sup>e</sup> après la Pentecôte.

### O C T O B R E

**Mois consacré au T. S. Rosaire et aux Anges Gardiens.**

Généralités: Fête des jeux les 1 et 2 octobre ou  
les 15 et 16 octobre.

- 2 DIM.: XVIII<sup>e</sup> après la Pentecôte.

- 7 VEN.: 1<sup>er</sup> du mois, consacré au Sacré-Coeur de Jésus.  
Départ après les cours et laboratoires: fin de semaine — 8, 9 et 10.
- 8 SAM.: 1<sup>er</sup> du mois, consacré au Coeur de Marie.
- 9 DIM.: XIX<sup>e</sup> après la Pentecôte.
- 10 LUN.: Retour du congé. En chambre à 10 h 00 p.m.
- 11 MAR.: Cours réguliers.
- 16 DIM.: XX<sup>e</sup> après la Pentecôte.
- 20 JEU.: Fête du Sacré-Coeur. Fête du Collège.  
10 h 00 a.m.: Messe à l'église Sainte-Famille.  
7 h 30 p.m.: Célébration de la Parole.
- 23 DIM.: Dimanche des Missions. XXI<sup>e</sup> après la Pentecôte.
- 28 VEN.: Fête des SS. Ap. Simon et Jude.  
Bulletins: 12<sup>e</sup> et collégiale.
- 30 DIM.: XXII<sup>e</sup> après la Pentecôte.  
Fête du Christ-Roi.

#### NOVEMBRE

##### Mois consacré aux âmes du purgatoire.

- 1 MAR.: Fête de tous les saints. Fête d'obligation.
- 2 MER.: La Commémoration des Morts.  
Messe des défunts à 5 h 00 p.m.
- 4 VEN.: 1<sup>er</sup> du mois, consacré au Sacré-Coeur de Jésus.
- 5 SAM.: 1<sup>er</sup> du mois, consacré au Coeur de Marie.
- 6 DIM.: XXIII<sup>e</sup> après la Pentecôte.
- 11 VEN.: Jour du Souvenir. Congé.
- 12 SAM.: Conventum des étudiants de la 4<sup>e</sup> année.
- 13 DIM.: XXIV<sup>e</sup> après la Pentecôte.

- 14 LUN.: Cours réguliers.
- 20 LIM.: XXV<sup>e</sup> après la Pentecôte.
- 24 JEU.: Solennité extérieure de la fête de saint Jean Eudes.  
Messe communautaire à 5 h 00 p.m.  
En soirée: Concert conjoint de la fanfare et de la chorale.
- 27 DIM.: 1<sup>er</sup> de l'Avent.

#### DÉCEMBRE

##### Mois consacré à Marie-Immaculée.

- 2 VEN.: 1<sup>er</sup> du mois, consacré au Sacré-Coeur de Jésus.
- 3 SAM.: 1<sup>er</sup> du mois, consacré au Coeur de Marie.
- 4 DIM.: 2<sup>e</sup> de l'Avent.
- 7 MER.: Veille de l'Immaculée, jour de jeûne et d'abstinence.
- 8 JEU.: Fête de l'Immaculée-Conception. Fête d'obligation.  
Messe communautaire à 5 h 00 p.m.
- 9 VEN.: Fin des classes.  
Bulletin: 12<sup>e</sup> et collégial.
- 11 DIM.: 3<sup>e</sup> de l'Avent.
- 12 LUN.: Début des examens.
- 15 JEU.: Célébration de la Pénitence à 7 h 30 p.m.
- 16 VEN.: Fin des examens et sortie de Noël.
- 18 DIM.: 4<sup>e</sup> de l'Avent.
- 23 VEN.: Jour de jeûne et d'abstinence.
- 25 DIM.: Fête de la Nativité de Notre-Seigneur.
- 27 MAR.: Fête de saint Jean, ap. et év.

JANVIER

Mois consacré au Saint Enfant Jésus.

- Généralités: Du 9 au 23 temps de retraite pour les étudiants de 4<sup>e</sup> et de 1<sup>re</sup> année collégiale.  
Le jour de clôture de retraite: cours réguliers dans l'après-midi.
- 1 DIM.: 1<sup>er</sup> de l'an. Jour dans l'octave de la Nativité de Notre-Seigneur.
- 6 VEN.: L'Épiphanie.
- 7 SAM.: 1<sup>er</sup> du mois, consacré au Cœur de Marie.
- 8 DIM.: 1<sup>er</sup> après l'Épiphanie.  
Retour des vacances: 10 h 00 p.m.
- 9 LUN.: Cours réguliers.  
Ouverture de la retraite pour les étudiants de 4<sup>e</sup> année. Du 9 au 12.
- 13 VEN.: Début de la retraite des étudiants de la 1<sup>re</sup> année « A ». Du 13 au 15.
- 14 SAM.: Réunion du Conseil académique.
- 15 DIM.: 2<sup>e</sup> après l'Épiphanie.
- 16 LUN.: Début de la retraite pour les étudiantes de Maria-Assumpta (1<sup>re</sup> collégiale). Du 16 au 19.
- 20 VEN.: Début de la retraite des étudiants de la 1<sup>re</sup> année « B ». Du 20 au 22.
- 21 SAM.: Réunion du Conseil de la vie étudiante.
- 22 DIM.: Dimanche de la Septuagésime.
- 28 SAM.: Réunion du Conseil du Collège.

FÉVRIER

Mois consacré à la Sainte Famille.

- Généralités: Les 4 et 5: carnaval d'hiver.
- 3 VEN.: 1<sup>er</sup> du mois, consacré au Sacré Cœur de Jésus.
- 4 SAM.: 1<sup>er</sup> du mois, consacré au Cœur de Marie.
- 5 DIM.: Dimanche de la Quinquagésime.  
Ouverture des XL Heures à la messe de 10 h 30 a.m.  
Fermeture à la messe de 5 h 00 p.m. mardi.
- 8 MER.: Mercredi des Cendres.  
5 h 00 p.m.: Office des Cendres.
- 12 DIM.: 1<sup>er</sup> du Carême.
- 16 JEU.: Après les cours et laboratoires, départ pour la fin de semaine.
- 19 DIM.: 2<sup>e</sup> du Carême.  
Retour du congé pour 10 h 00 p.m.
- 20 LUN.: Cours réguliers.
- 26 DIM.: 3<sup>e</sup> du Carême.

MARS

Mois consacré à saint Joseph.

- Généralités: Semaine de l'Éducation, du 5 au 11.  
Semaine étudiante et artistique, du 5 au 11.
- 3 VEN.: 1<sup>er</sup> du mois, consacré au Sacré Cœur.  
Bulletins: 12<sup>e</sup> et collégial.
- 4 SAM.: 1<sup>er</sup> du mois, consacré au Cœur de Marie.
- 5 DIM.: 4<sup>e</sup> du Carême.
- 11 SAM.: Tournoi maritime du Ballon-Volant.



- 12 DIM.: Dimanche de la Passion.
- 19 DIM.: Dimanche des Rameaux.
- 20 LUN.: Lundi de la semaine sainte.  
7 h 30 p.m.: Célébration de la Pénitence.
- 22 MER.: Sortie de Pâques.  
Départ après les cours de l'avant-midi.
- 26 DIM.: Pâques.
- 27 LUN.: Entrée pour 10 h 00 p.m.
- 28 MAR.: Cours réguliers.

**A V R I L**

**Mois consacré à Notre-Dame Auxiliatrice.**

- 1 SAM.: 1<sup>er</sup> du mois, consacré au Coeur de Marie.
- 2 DIM.: 1<sup>er</sup> après Pâques.
- 7 VEN.: 1<sup>er</sup> du mois, consacré au Sacré Coeur de Jésus.
- 9 DIM.: 2<sup>e</sup> après Pâques.
- 15 SAM.: Réunion du Conseil académique.
- 16 DIM.: 3<sup>e</sup> après Pâques.
- 22 SAM.: Réunion du Conseil de la vie étudiante.
- 23 DIM.: 4<sup>e</sup> après Pâques.  
En soirée: Concert conjoint de la fanfare et de la chorale.
- 29 SAM.: Réunion du Conseil du Collège.

**M A I**

**Mois consacré à la Très Sainte Vierge.**

- 4 JEU.: Ascension de Notre-Seigneur.

- 5 VEN.: 1<sup>er</sup> du mois, consacré au Sacré Coeur de Jésus.  
Fin des cours.  
Bulletins: 12<sup>e</sup> et collégial.
- 6 SAM.: 1<sup>er</sup> du mois, consacré au Coeur de Marie.
- 7 DIM.: Le dimanche après l'Ascension.
- 8 LUN.: Début des examens.
- 12 VEN.: Fin des examens.
- 21 DIM.: Fête de la Très Sainte-Trinité.  
2 h 00 p.m.: Cérémonie de la Collation des diplômes.

## LISTE DES ÉLÈVES

(1966 - 1967)

### COURS COLLÉGIAL

4<sup>e</sup> ANNÉE

Noms	Prénoms	Prénoms du père	No de Tél.
ABUD	JIMMY	(Nassime)	684-2247
431, rue William, C.P. 7 <sup>e</sup> , Dalhousie, Côte Restigouche, N.-B.			
ALAIN	ROGER	(Joseph)	139
C.P. 179, Carleton-sur-Mer, Côte Bonaventure, P.Q.			
ALBERT	HÉDARD	(Aurèle)	727-5044
Centre St-Claude, Côte Gloucester, N.-B.			
ALBERT	JEAN-GUY	(Oscar)	727-3137
C.P. 57, Caraquet, Côte Gloucester, N.-B.			
ARSENAULT	RAYMONDE	(Armand)	
C.P. 262, Tracadie, Côte Gloucester, N.-B.			
BÉRUBÉ	BERTHIER	(Pierre-Emile)	851-1485
7, rue Vézina, C.P. 550, Trois-Pistoles, Côte Bivins-de-Loup, P.Q.			
* SOUDREAU	JEAN-CLAUDE	(Valmond)	764-2120
C.P. 26, R.E. 21, Poquetville, Côte Gloucester, N.-B.			
BREAU	GUY	(Mme Corinne)	523-6402
C.P. 109, St-Louis de Kent, Côte Kent, N.-B.			
BRIDEAU	PAUL	(Cyril)	WA 876-3417
St-Louis de Kent, Côte Kent, N.-B.			
CAISSIE	PAUL	(Edgar)	522
St-Antoine, Côte Kent, N.-B.			
DESJARDINS	JACQUES	(Conrad)	684-3521
475, rue Victoria, C.P. 172, Dalhousie, Côte Restigouche, N.-B.			
DOIRON	Sr VIOLA	(Ovide)	753-4011
2, rue Aron, Campbellton, Côte Restigouche, N.-B.			
FERGUSON	THÉRÈSE	(Ricard)	395-2124
C.P. 24, Tracadie, Côte Gloucester, N.-B.			

*Allard Georges<sup>AB</sup> Henri - Politeille  
3051 (Ender) et Bonaventure*

FINN	JEAN-GUY	(James)	336-2696
Inkerman, Côte Gloucester, N.-B.			
FOURNIER	LUC	(Henri)	
Petit-Papas, Côte Gaspé, P.Q.			
GODIN	CLAUDE	(Azade)	727-2839
Haute-Bernard, Côte Gloucester, N.-B.			
GODIN	GEORGES	(Arthur)	546-2946
Roberville, Côte Gloucester, N.-B.			
GUITÉ	RÉGIS	(Germain)	759-3212
C.P. 100, Maria, Côte Bonaventure, P.Q.			
HACHÉ	DONALD	(Clément)	546-9774
Petit-Rochersud, Côte Gloucester, N.-B.			
HACHÉ	JEAN-CLAUDE	(Emile)	546-5408
233, rue St-Georges, Bathurst, Côte Gloucester, N.-B.			
JOSEPH	WILFRID	(Francis)	
Duret, Paspébiac, Côte Bonaventure, P.Q.			
LAGACÉ	SUZANNE	(Alfred)	753-2344
2, rue Aron, Campbellton, Côte Restigouche, N.-B.			
LAMONTAGNE	ALMIRE	(Charles)	235-2429
C.P. 112, St-Quentin, Côte Restigouche, N.-B.			
LANCUP	JEAN-PIERRE	(Robert)	121-W-1
St-Thérèse, Gaspé-sud, P.Q.			
LANDRY	ANNETTE	(Henri)	546-6237
Berford, Côte Gloucester, N.-B.			
LANDRY	FERNAND	(Godefroy)	727-3011
C.P. 257, Caraquet, Côte Gloucester, N.-B.			
LANDRY	HÉDARD	(Emile)	336-2649
Inkerman, Côte Gloucester, N.-B.			
LANTEIGNE	JEAN-PIERRE	(Charles)	684-4792
675, rue Queen, C.P. 313, Dalhousie, Côte Restigouche, N.-B.			
LEBRETON	LAURIE	(Gilbert)	395-2759
C.P. 124, Tracadie, Côte Gloucester, N.-B.			
LÉGER	MARIELLE	(Alphonse)	727-3236
C.P. 191, Caraquet, Côte Gloucester, N.-B.			
LÉGER	MICHEL	(Onésime)	727-5537
Berford, Côte Gloucester, N.-B.			

LEPAGE	ROGER	(Cmer)	684-3772
C.P. 51, Balmoral, Cité Beaugouche, N.-B.			
LOSIER	PAUL-GÉRARD	(Jean-Baptiste)	395-4593
C.P. 436, Tracadie, Cité Gloucester, N.-B.			
MALLET	CLAYTON	(Marc)	6-5739
210, rue Donald, Bathurst, Cité Gloucester, N.-B.			
MASSON	DENYS	(Yves)	524-5912
845, avenue Cartier, Québec 6, P.Q.			
MICHAUD	CÉCILE	(Mme Béatrice)	3-5318
58, rue Arran, Campbellton, Cité Beaugouche, N.-B.			
PAULIN	BERNARD	(Léonidas)	344-2974
Ste-Marie-sur-Mer, Cité Gloucester, N.-B.			
PAULIN	DENIS	(Gérald)	344-2919
Ste-Marie-sur-Mer, Cité Gloucester, N.-B.			
RENAUD	PAUL	(Arnold)	6-2243
Salomon, Ile-de-la-Madeleine, P.Q.			
ROBICHAUD	GÉRARD	(Fidèle)	336-2962
Iskamos, Cité Gloucester, N.-B.			
*ROY	YVES	(Jean-Damien)	95
469, rue Murphy, C.P. 1176, Chandler, Cité Gaspé, P.Q.			
SAVOIE	YVON	(Oswald)	684-3745
Balmoral, Cité Beaugouche, N.-B.			
SAVOIE	ZOËL	(Joseph)	228-4261
Manuel's P.O., Cité Northumberland, N.-B.			
SÉNÉCAL	CHARLES	(Léopold)	14-5-3
R.R. #3, Joly, Cité Lotbinière, P.Q.			
THÉRIAULT	DONALD	(Mme Emilia)	727-5535
Thériault-Office, Cité Gloucester, N.-B.			
THÉRIAULT	FIDÈLE	(Alexis)	727-5125
Bas-Carignan, Cité Gloucester, N.-B.			
THÉRIAULT	ONIL	(Edmond)	727-5174
Bertrand, Cité Gloucester, N.-B.			
VERRET	LÉO	(Lionel)	735-5344
25, rue St-Jean, Edmundston, Cité Madawaska, N.-B.			

TOTAL: 48 élèves

—50—

3<sup>e</sup> ANNÉE « A »

ALLARD	PIERRE	(Ernest)	851-3717
19, rue Racode, C.P. 399, Trois-Pistoles, Cité Rivière-du-Loup, P.Q.			
ARSENEAU	MONA	(Normand)	6-6072
790, rue Donald, Bathurst, Cité Gloucester, N.-B.			
AUDET	JACQUES	(Léonard)	851-1412
261, rue Maréchal, C.P. 265, Trois-Pistoles, Cité Rivière-du-Loup, P.Q.			
AUDET	YVETTE	(John-Émile)	
Haut-Charlo, Cité Beaugouche, N.-B.			
BÉLANGER	CLAUDE	(Ronaldo)	457-2701
8, rue Desrochers, Ste-Martine, Cité Châteauguay, P.Q.			
*BERTHELOT	JOCELYN	(René)	149-3
C.P. 84, St-Onés, Cité Bonaventure, P.Q.			
BÉRUBÉ	BERTHE-IRÈNE	(Joseph)	778-3731
Luc-au-Sourcil, Cité Matapédia, P.Q.			
BLANCHARD	PAUL	(Aimé)	5K 4-4291
109, rue Ben-Crew, C.P. 64, Dalhousie, Cité Beaugouche, N.-B.			
COMEAU	ROLAND	(Georges)	394-2429
C.P. 99, Shallo, Cité Gloucester, N.-B.			
*COUILLARD	GILLES	(Euclide)	766-2220
C.P. 166, Port-Cartier-ouest, Cité Saguenay, P.Q.			
DESJARDINS	JOËL	(Edgar)	331-1
R.R. #1, Price Road, Grand-Sault, Cité Victoria, N.-B.			
DESROSIERS	CARMELLE	(Alphonse)	546-3988
C.P. 21, Roberville, Cité Gloucester, N.-B.			
DUPUIS	JEAN	(Louis)	753-4184
20, rue Andrew, Campbellton, Cité Beaugouche, N.-B.			
HACHÉ	GEORGINE	(Roméo)	546-6887
130, rue St-Patrice, Bathurst, Cité Gloucester, N.-B.			
HENRY	JEAN-GUY	(J.-Léonard)	752-3401
C.P. 53, New-Carlisle, Cité Bonaventure, P.Q.			
LANDRY	MARTIN	(Paul-Émile)	759-3556
C.P. 44, Maria, Cité Bonaventure, P.Q.			
LEBRETON	PAUL	(Gérard)	389-3633
50, rue Leslids, Montcalm, Cité Westmorland, N.-B.			

Basque Alderik 91 - Tracadie 136

LÉGER	ROGER	(Laurent)	357-2355
15, rue Lavoisier, Ormoules, Cité Sudbury, N.-B.			
LÉGER	VICTOR	(Médard)	727-3296
Host-Corcoran, Cité Gloucester, N.-B.			
LÉVESQUE	LÉO	(Arthur)	4-3768
Est River Crossing, Cité Restigouche, N.-B.			
LOSIER	GILBERT	(Fred)	358-2300
R.R. #1, St-Jude, Cité Gloucester, N.-B.			
MARTIN	LOUIS	(Robert)	546
C.P. 21, Ste-Anne, Cité Madawaska, N.-B.			
MOURANT	JEAN-GILLES	(Cajetan)	727-2933
C.P. 75, Caraque, Cité Gloucester, N.-B.			
PINET	CLAUDE	(Léonard)	864-2816
Paquetville, Cité Gloucester, N.-B.			
POIRIER	GEORGES-HENRI	(Oscar)	688-5565
C.P. 81, Rivière-Caplan, Cité Bonaventure, P.Q.			
ROBICHAUD	ALBANY	(Mme Rina)	
C.P. 99, Shipapan, Cité Gloucester, N.-B.			
ROY	DONALD	(Germain)	546-2036
R.R. #1, C.P. 111, Roberville, Cité Gloucester, N.-B.			
SAINDON	JEAN	(Zoël)	562-2127
176, rue St-Jacques, Lachute, Cité Argenteuil, P.Q.			
† SIROIS	FRANCIS	(Roger)	794-4574
96, rue Pierce, C.P. 1397, North Sydney, N.-E.			
THIBODEAU	JEAN-MARIE	(Léonce)	759-3351
C.P. 72, Maria, Cité Bonaventure, P.Q.			

TOTAL: 30 élèves

3<sup>e</sup> ANNÉE « B »

ARSENAULT	ROGER	(Armand)	
C.P. 365, Tracadie, Cité Gloucester, N.-B.			
BASQUE	ALDÉRIC	(Hubert)	395-2129
C.P. 136, Tracadie, Cité Gloucester, N.-B.			
BLANCHARD	JEAN-ANDRÉ	(Paul-Emile)	727-5358
Host-Corcoran, Cité Gloucester, N.-B.			
BONNEAU	GILLES	(Sylva)	
Rivière-du-Perle, Rimouski, P.Q.			

a P. 4  
Wabush fukudae New F.

COMEAU	MURIEL	(Maurice)	
C.P. 105, Petit-Rocher, Cité Gloucester, N.-B.			
D'AMOUR	BERNARD	(François)	684-2376
100, rue Kennew, C.P. "A", Dolbeau, Cité Restigouche, N.-B.			
DOUCET	ALLAIN	(Wilfred)	6-5456
243, rue St-André, Bathurst, Cité Gloucester, N.-B.			
† DUKE	DONALD	(Jean)	
R.R. #2, Allardville, Cité Gloucester, N.-B.			
FERGUSON	GABRIELLE	(Richard)	395-2124
C.P. 16, Tracadie, Cité Gloucester, N.-B.			
† FERGUSON	MAURICE	(Aurèle)	395-2135
C.P. 120, Shila, Cité Gloucester, N.-B.			
GODIN	ROLAND	(Léandre)	546-4789
1863, rue Minnichi, Bathurst, Cité Gloucester, N.-B.			
GREENE	PATSY	(J.-Georges)	865-2185
C.P. 215, Metapédia, Cité Bonaventure, P.Q.			
HÉBERT	CLAUDE	(Edgar)	727-5183
Centre St-Simon, Cité Gloucester, N.-B.			
† HENRY	MICHEL	( — )	753-2796
144, rue Notre-Dame, C.P. 92, Atholville, Cité Restigouche, N.-B.			
JOSEPH	EUDORE	(Maxime)	
Dorval, Cité Bonaventure, P.Q.			
LÉGÈRE	JEAN-GUY	(Henri)	764-2883
Paquetville, Cité Gloucester, N.-B.			
LOSIER	LUCIEN	(James)	3-5849
St-Arthur, Cité Restigouche, N.-B.			
MIOUSSE	ARTHUR	(Wilfred)	986-2439
Fatiou, Ile-de-la-Madeleine, P.Q.			
† MORAIS	ANDRÉ	(Alyro)	358-2975
St-Jude, Cité Gloucester, N.-B.			
PERRON	GUY	(Emile)	546-3641
336, rue St-Patrice, Bathurst, Cité Gloucester, N.-B.			
PICOT	CHARLES	(Adolphe)	546-5702
1157, avenue St-Pierre, Bathurst, Cité Gloucester, N.-B.			
RENAUD	ROBERT	(Armand)	937-2432
C.P. 38, Soloman, Ile-de-la-Madeleine, P.Q.			

RENAUD	URBAIN	(Wilfrid)	8-2520
Salomon, Ile-de-la-Madeleine, P.Q.			
ROBICHAUD	CHS-ÉDOUARD	(Azade)	336-2944
275, rue Principale, Shippagan, Cte Gloucester, N.-B.			
ROY	CLAUDE	(Antonio)	513-2485
C.P. 43, Petit-Rocher, Cte Gloucester, N.-B.			
SCHOFIELD	J.-MARCEL	(Nelson)	228-4456
Eol River Bridge, Cte Northumberland, N.-B.			
SÉNÉCHAL	JACQUES	(Robert)	235-2949
Rue Grand-Pré, St-Quentin, Cte Gloucester, N.-B.			
THÉRIAULT	HERVÉ	(Jérémie)	6-6864
280, rue St Adèle Drive, Bathurst, Cte Gloucester, N.-B.			
THÉRIAULT	MICHEL	(Lorenzo)	753-2323
30, rue Duncom, C.P. 397, Campbellton, Cte Restigouche, N.-B.			
THIBODEAU	ALBÉNI	(Lévis)	395-2446
Haut Steile, Cte Gloucester, N.-B.			
TREMBLAY	PIERRE	(Téléphone)	546-5767
845, rue St-Pierre, Bathurst, Cte Gloucester, N.-B.			
VIGNEAULT	GÉRARD	(Willie)	986-2713
La Versière, Ile-de-la-Madeleine, P.Q.			
TOTAL: 32 élèves			

### 2<sup>e</sup> ANNÉE « A »

ALLAIN	DAVID	(Edgar)	776-3414
C.P. 35, Négus, Cte Northumberland, N.-B.			
ALLARD	ANDRÉ	(Ernest)	851-3717
10, avenue Rasades, C.P. 299, Tris-Pistoles, Cte Rivière-du-Loup, P.Q.			
ARSENEAU	DONALD	(Edmond)	546-3823
R.R. #1, Beresford, C.P. 14, Cte Gloucester, N.-B.			
AUDET	JACQUES	(Bernard)	851-1412
25, rue Notre-Dame-O., C.P. 397, Trois-Pistoles, Cte Rivière-du-Loup, P.Q.			
BUGOLD	RAYNALD	(Raymond)	129
Carlton Centre, Cte Sagouéville, P.Q.			
CARON	JEAN-MARC	(Raoul)	992-2515
Lac-Baker, Cte Madawaska, N.-B.			

CORMIER	GILBERT	(Jules)	937-2351
Horne-Aubert, Ile-de-la-Madeleine, P.Q.			
CORMIER	LOUIS	(Armand)	937-2374
Horne-Aubert, Ile-de-la-Madeleine, P.Q.			
DELANEY	PAUL	(Albert)	969-2251
Horne-à-Maisons, Ile-de-la-Madeleine, P.Q.			
<del>DESCHÈNES</del>	<del>JEAN-CLAUDE</del>	(Adesse)	571-3
Ste-Anne, Cte Madawaska, N.-B.			
DUGUAY	GILLES	(Eustache)	364-2202
Lamèque, Cte Gloucester, N.-B.			
DUREPOS	BERNARD	(Adolphe)	546-5248
605, rue Ste-Anne, Bathurst, Cte Gloucester, N.-B.			
FOULEM	GABRIEL	(Edgar)	727-3037
C.P. 12, Carouac, Cte Gloucester, N.-B.			
JONES	BOBBY	(Lloyd)	53-W-1
C.P. 40, Petit-Rivière-sous, Cte Gaspé, P.Q.			
LANGFORD	GEORGES	(René)	969-2604
Horne-à-Maisons, Ile-de-la-Madeleine, P.Q.			
LANTEIGNE	ROGER	(Gérald)	766-2680
31, rue Rochelais, C.P. 1133, Port-Cartier, Cte Sagouéville, P.Q.			
LÉGARÉ	RICHARD	(Gérald)	783-0606
18, rue Laurier, Lévis, Cte Anticosti, Maine, 04240, E.U.			
LONG	LUCIEN	(Archie)	284-2820
Rue St-François, C.P. 20, Kedgwick, Cte Restigouche, N.-B.			
MARTIN	JACQUES	(Andrien)	898-2064
C.P. 98, Isle-Verte, Cte Rivière-du-Loup, P.Q.			
MÉTHOT	GUY	(Héliodore)	942-5297
702, rue-toutier, Sept-Îles, P.Q.			
MORRISON	ROMÉO	(Wilfred)	L 6-5811
Beresford, Cte Gloucester, N.-B.			
NADEAU	JEAN-MARIE	(Lawrence)	
Lac-Baker, Cte Madawaska, N.-B.			
PAGÉ	DANIEL	(Gérald)	C 1-9-4722
1979, Beaufort, Matériel 5, P.Q.			
PELLETIER	JEAN-MARIE	(Pierre)	684-2337
Bathurst, Cte Restigouche, N.-B.			

ROBICHAUD	ÉMILIE	(Dorothée)	6-5909
Laberville, Cté Gloucester, N-B.			
SAVOIE	JEAN-MARC	(Jeannot)	344-8789
St-Raphaël-sur-Mer, Cté Gloucester, N-B.			
SAVOIE	PIERRE	(Honoré)	684-2951
C.P. 42, Dundas, Cté Restigouche, N-B.			
ST-LAURENT	LUC	(Arthur)	
Kedgwick, Cté Restigouche, N-B.			
VIBERT	RÉJEAN	(Angus)	9-W-11
Langue-Pointe-de-Mingan, Cté Duplessis, P.Q.			
TOTAL: 29 élèves			

2<sup>e</sup> ANNÉE « B »

ARSENEAU	ROGER	(Alphonse)	546-4054
R.R. #2, <del>Laberville</del> C.P. 2, Cté Gloucester, N-B.			
AWAD	ROBERT	(Antoine)	264-2218
Kedgwick, Cté Restigouche, N-B.			
BENOÎT	CLOVIS	(Henry)	395-2126
C.P. 94, Tracadie, Cté Gloucester, N-B.			
BERTHIAUME	PIERRE	(Fernand)	ST 3-2290
Petit-Rocher-nord, Cté Gloucester, N-B.			
BOUDREAU	CAROL	(Avila)	986-2962
La Versière, Île-du-lac-Wadeleins, P.Q.			
CHIASSON	ARSÈNE	(Odilon)	344-2353
C.P. 204, Lamèque, Cté Gloucester, N-B.			
CHIASSON	GÉRALD	(Aurèle)	783-2819
Petit-Rocher-nord, Cté Gloucester, N-B.			
DEGRACE	ÉLOI	(Marios)	336-8594
Haut-Shopagan, Cté Gloucester, N-B.			
DOIRON	ALBINI	(Alcide)	727-5081
Centre St-Simon, Cté Gloucester, N-B.			
DOUCET	AURÈLE	(Henri)	2605
610, avenue A, C.P. 622, Murdochville, Cté Gaspé-nord, P.Q.			
DOUCET	MAJELLA	(Gilbert)	6-4957
Robarville, R.R. #2, Cté Gloucester, N-B.			
FINN	GÉRARD	(James)	336-2696
Inkerman, Cté Gloucester, N-B.			

HACHÉ	FLORENT	(Alphonse)	344-2295
Lamèque, Cté Gloucester, N-B.			
HACHÉ	HENRI-CLAUDE	(Stanislas)	344-8890
C.P. 114, Lamèque, Cté Gloucester, N-B.			
HACHÉ	VINCENT	(Omer)	344-8779
C.P. 20, Lamèque, Cté Gloucester, N-B.			
LÈGÈRE	LÉONARD	(Théophile)	727-3048
C.P. 185, Carleton, Cté Gloucester, N-B.			
LIZOTTE	GÉRALD	(Mme Patricia)	
580, rue du Collège, Bathurst, Cté Gloucester, N-B.			
LOSIER	JEAN-JACQUES	(Ernest)	344-2479
C.P. 25, Haut-Lamèque, Cté Gloucester, N-B.			
MALLET	ROBERT	(Martin)	727-5080
Centre St-Simon, Cté Gloucester, N-B.			
McLAUGHLIN	BERNARD	(Léol)	
C.P. 272, Tracadie, Cté Gloucester, N-B.			
PELLETIER	GILBERT	(François)	684-3620
R.R. #1, Balmord, Cté Gloucester, N-B.			
QUIMPÈRE	BERTHELET	(Gérald)	235-2234
St-Martin, Cté Restigouche, N-B.			
ROBICHAUD	NORBERT	(Dorothée)	6-5909
Laberville, Cté Gloucester, N-B.			
ROBICHAUD	VINCENT	(Florian)	336-2959
C.P. 178, Shipagan, Cté Gloucester, N-B.			
ROUSSELLE	DELPHIS	(Pierre)	395-2322
R.R. #1, Tracadie, Cté Gloucester, N-B.			
SAVOIE	ADRIEN	(Albert)	344-2905
C.P. 100, Lamèque, Cté Gloucester, N-B.			
SAVOIE	DANIEL	(Théodule)	344-2235
C.P. 45, Lamèque, Cté Gloucester, N-B.			
TREMBLAY	GUY	(Hervé)	6-4260
661, rue Bridge, Bathurst, Cté Gloucester, N-B.			
TURCOTTE	ODILON	(Louis-Philippe)	235-2042
R.R. #1, St-Quentin, Cté Restigouche, N-B.			
TOTAL: 29 élèves			

2<sup>e</sup> ANNÉE « C »

ARSENEAULT GILLES (Abel)	775-2307
C.P. 44, Rogersville, C <sup>te</sup> Northumberland, N.-B.	
ARSENEAU JEANNINE (Edmond)	546-3823
R.F. #1, C.P. 16, Beresford, C <sup>te</sup> Gloucester, N.-B.	
AUGER MICHEL (Eugène)	523-8045
236, 7 <sup>e</sup> rue, Québec 3, P.Q.	
BORDAGE GEORGES (Edmond)	876-3412
C.P. 105, St-Louis de Kent, N.-B.	
BOUDREAU ANDRÉ (Liguori)	546-5861
Nipadon, C <sup>te</sup> Gloucester, N.-B.	
BROTHERTON Sr MARIE-ANNE	546-3333
Collège Marie-Assumpta, Bathurst, C <sup>te</sup> Gloucester, N.-B.	
CLÉMENT DORIS (Jos)	732-5445
St-Martin, C <sup>te</sup> Gloucester, N.-B.	
CONNOLLY Sr EMMA (John)	783-2856
Couvent de Pointe-Verte, C <sup>te</sup> Gloucester, N.-B.	
COSETTE Sr PAULINE (Joseph)	783-2856
Couvent de Pointe-Verte, C <sup>te</sup> Gloucester, N.-B.	
DELANGE Sr CATHERINE (Théodore)	753-4011
2, rue Arzon, C.P. 37, Campbellton, C <sup>te</sup> Restigouche, N.-B.	
DRAPEAU MARCELLA (Yvon)	
C.P. 45, Bathurst, C <sup>te</sup> Restigouche, N.-B.	
DUGAS ISELLA (Théotime)	6-6121
1197, avenue Menard, Bathurst, C <sup>te</sup> Gloucester, N.-B.	
DUGUAY DOCILE (Georges)	395-2874
Benoîtswat, C <sup>te</sup> Gloucester, N.-B.	
ESSIEMBRE Sr CORINNE (Albert)	546-3333
C.P. "C", Collège Marie-Assumpta, Bathurst, C <sup>te</sup> Gloucester, N.-B.	
GODIN ANGELLA (Alban)	6-4228
1607, avenue St-Mary's, Bathurst, C <sup>te</sup> Gloucester, N.-B.	
GUITARD Sr LISE (Antoine)	783-2856
Couvent de Pointe-Verte, C <sup>te</sup> Gloucester, N.-B.	
LANDRY Sr CORINNE (Benoit)	546-3333
Collège Marie-Assumpta, Bathurst, C <sup>te</sup> Gloucester, N.-B.	

LANDRY Sr IRÈNE (David)	546-3333
Collège Marie-Assumpta, Bathurst, C <sup>te</sup> Gloucester, N.-B.	
LANDRY LUCIEN (John)	986-2782
Épaves, Île-de-la-Madeleine, P.Q.	
LANTÉIGNE CHARLINE (Charles)	4-4792
675, rue Queen, C.P. 313, Dalhousie, C <sup>te</sup> Restigouche, N.-B.	
LEBLANC ALBIN (Mme Blanche)	4-4479
Bathurst, C <sup>te</sup> Restigouche, N.-B.	
LEBLANC ÉLISABETH (Aurèle)	6-2767
C.P. 350, Bathurst, C <sup>te</sup> Gloucester, N.-B.	
RICHARD Sr DOROTHÉE (Gérard)	546-3333
Collège Marie-Assumpta, Bathurst, C <sup>te</sup> Gloucester, N.-B.	
RIOX CARMEN (Antonio)	235-2223
St-Quentin, C <sup>te</sup> Restigouche, N.-B.	
ROBICHAUD ALFRED (Alfred)	
6 <sup>e</sup> rue, Shickapan, C <sup>te</sup> Gloucester, N.-B.	
ROY Sr OVELINE (Willie)	753-4011
7, rue Arzon, Campbellton, C <sup>te</sup> Restigouche, N.-B.	
SAVOIE CLAUDETTE (Romuald)	684-3431
C.P. 30, Dundas, C <sup>te</sup> Restigouche, N.-B.	
ST-PIERRE ROGER (Molème)	395-2373
Saxier-Office, C <sup>te</sup> Gloucester, N.-B.	
VALCOURT OLIVA (Antonio)	235-2112
R.F. #3, St-Quentin, C <sup>te</sup> Restigouche, N.-B.	

TOTAL: 29 élèves

1<sup>re</sup> ANNÉE « A »

ALLARD ERNEST (Sylvio)	162-W-11
St-Onge, C <sup>te</sup> Bas-sainture, P.Q.	
ARSENEAU RODRIGUE (Edmond)	546-3823
R.F. #1, C.P. 16, Beresford, C <sup>te</sup> Gloucester, N.-B.	
BÉLANGER JEAN-CLAUDE (Vilmon)	735-6105
73, rue Veril, Edmundston, C <sup>te</sup> Madawaska, N.-B.	
BERTHELOT ANDRÉ (René)	149-3
C.P. 84, St-Onge, C <sup>te</sup> Bas-sainture, P.Q.	

BERTHELOT	RENAUD	(Jean-François)	
St-Omer, C <sup>te</sup> Bonaventure, P.Q.			
BLAIS	VALÈRE	(Isidore)	942-2659
271, rue Duques, Sept-Îles, C <sup>te</sup> Duplessis, P.Q.			
BUIJOLD	JACQUES	(Alfred)	753-5100
27, rue Stanley, Campbellton, C <sup>te</sup> Restigouche, N.-B.			
CHIASSON	CLAUDE	(Gustave)	727-5567
Fokewood, C <sup>te</sup> Gloucester, N.-B.			
CORMIER	YVES	(Ernest)	937-2394
C.P. 60, Notre-Aubert, Ile-de-la-Madeleine, P.Q.			
CÔTÉ	MICHAEL	(Paul-Émile)	324-6604
17, rue Alex, Springfield, Maine, U.S.A.			
DEGRACE	RENÉ	(Félix)	336-2671
C.P. 195, Shippegan, C <sup>te</sup> Gloucester, N.-B.			
DUFOUR	JEAN-CLAUDE	(Jean-Marie)	749-3291
Rue St-Basile, Caoupenol, C <sup>te</sup> Montserrat, P.Q.			
FRENETTE	GILLES	(Émile)	546-3962
Bertrand, C <sup>te</sup> Gloucester, N.-B.			
GARNEAU	GILLES	(Lucien)	822-1711
3171, rue Royale, Bouchette, C <sup>te</sup> Montmoracy, P.Q.			
GAUTHIER	DENIS	(Louis)	336-2653
C.P. 230, Shippegan, C <sup>te</sup> Gloucester, N.-B.			
GAUTHIER	JACQUES	(Georges)	365-3763
1067, rue Picard, Ville-Lavallée, Montréal, P.Q.			
GIONET	YVES	(Normand)	727-5472
Bertrand, C <sup>te</sup> Gloucester, N.-B.			
HACHÉ	ROBERT	(Émile)	546-2071
Nigafow, C <sup>te</sup> Gloucester, N.-B.			
IMBEAULT	CLERMONT	(Arthur)	733-4335
Rue St-Joseph, C.P. 95, Ste-Félicité, C <sup>te</sup> Matane, P.Q.			
JOMPHE	PAUL	(Raymond)	969-2608
Pointe-Basse, Ile-de-la-Madeleine, P.Q.			
LAPOINTE	LOUIS	(Jacques)	626-4194
6885, 4 <sup>e</sup> avenue est, Charlesbourg, Québec 7, P.Q.			
PAULIN	ROGER	(Wilfred)	727-5107
Bas-Caraquet, C <sup>te</sup> Gloucester, N.-B.			

POTHIER	PHILIPPE	(Benedict)	684-2306
497, rue Victoria, C.P. "E", Bathurst, C <sup>te</sup> Restigouche, N.-B.			
ROBICHAUD	MICHEL	(Antonio)	546-3776
136, rue Manin, C.P. 241, Bathurst, C <sup>te</sup> Gloucester, N.-B.			
ROULEAU	GILBERT	(Antonio)	723-2926
Pointe-au-Fère, C <sup>te</sup> Rimouski, P.Q.			
ROY	JEAN-CLAUDE	(Léo)	546-2066
C.P. 142, Roberville, C <sup>te</sup> Gloucester, N.-B.			
SAVOIE	CLAUDE	(Norbert)	
4, rue Ritchie, Campbellton, C <sup>te</sup> Restigouche, N.-B.			
SAVOIE	GILBERT	(Alexandre)	753-3692
27, rue Prince-William, Campbellton, C <sup>te</sup> Restigouche, N.-B.			
TREMBLAY	YVES	(Laurent)	538-8264
671, avenue 104, Grand-Néve-est, C <sup>te</sup> Lévellette, P.Q.			

TOTAL: 29 élèves

1<sup>re</sup> ANNÉE « B »

ALBERT	MICHEL	(Aurèle)	727-5377
Centre St-Simon, C <sup>te</sup> Gloucester, N.-B.			
ARSENEAU	DONALD	(Georges)	546-2978
1044 John of Arc Lane, Bathurst, C <sup>te</sup> Gloucester, N.-B.			
BASQUE	JEAN-CLAUDE-A.	(Albert)	395-2514
C.P. 286, Tracadie, C <sup>te</sup> Gloucester, N.-B.			
BOUDREAU	GASTON	(Evariste)	783-2869
Petit-Rochermond, C <sup>te</sup> Gloucester, N.-B.			
BOUDREAU	RAOUL	(Edgar)	783-2677
Nigafow, C <sup>te</sup> Gloucester, N.-B.			
BOUDREAU	ROGER	(Léo)	
Papineville, C <sup>te</sup> Gloucester, N.-B.			
CHAMBERLAIN	YVON	(Phillias)	546-6867
R.R. #4, Bathurst, C <sup>te</sup> Gloucester, N.-B.			
CHIASSON	ZÉNON	(Gérard)	344-2936
Lamèque, C <sup>te</sup> Gloucester, N.-B.			
DUMARESQ	RAINALD	(Elie)	546-2602
225, rue York, Bathurst, C <sup>te</sup> Gloucester, N.-B.			

*Alfred Bouchard*  
*Président Alford Paul Royance*



FRENETTE	JACQUES	(Yves)	783-2643
Petit-Rocher-sud, Cité Gloucester, N.-B.			
GUIARD	ROLAND	(Arthur)	783-2268
C.P. 47, Petit-Rocher, Cité Gloucester, N.-B.			
HACHÉ	LÉON	(Raïnéo)	546-6880
150, rue St-Patrick, Bathurst, Cité Gloucester, N.-B.			
HÉBERT	FLORENT	(Jean-Paul)	727-5541
Centre St-Simon, Cité Gloucester, N.-B.			
HÉBERT	ONILE	(Edmond)	
Centre St-Simon, Cité Gloucester, N.-B.			
JEAN	JOCELYN	(Athenase)	783-2942
1400, Cité Gloucester, N.-B. <i>0.1.2579 Ant. Raikie</i>			
LANDRY	FLORIAN	(Nicolas)	395-2881
C.P. 40, Trocadre, Cité Gloucester, N.-B.			
LANTEIGNE	YVON	(Valmond)	753-2004
271, rue Roseberry, Campbellton, Cité Restigouche, N.-B.			
LAPLANTE	ROBERT	(Gérald)	395-2109
C.P. 42, Trocadre, Cité Gloucester, N.-B.			
LAVOIE	MARC	(Rodolphe)	622-1952
367, rue Francis, Newcastle, Cité Northumberland, N.-B.			
LÉGÈRE	ALCIDE	(Alcide)	395-2512
Rivière-de-Portage, Cité Northumberland, N.-B.			
LÉVESQUE	OMER	(Antoine)	753-2956
C.P. 23, Val D'Amour, Cité Restigouche, N.-B.			
McLAUGHLIN	ELDON	(Archie)	395-2612
Trocadre, Cité Gloucester, N.-B.			
OUELLET	JACQUES	(Yvon)	753-2036
144, rue Wolfe, Campbellton, Cité Restigouche, N.-B.			
POIRIER	WILFRED	(Alin)	776-3254
Négus, Cité Northumberland, N.-B.			
ROBICHAUD	ÉMILE	(Désirée)	546-5909
Robertville, Cité Gloucester, N.-B.			
STEWART	BRIAN	(Eldon)	344-2327
Musou Centre, Cité Gloucester, N.-B.			
THÉRIAULT	PAUL	(Alexis)	727-5125
Bas-Caraquet, Cité Gloucester, N.-B.			
TOTAL: 27 élèves			

1<sup>re</sup> ANNÉE « C »

AUDET	GILLES	(Mme Nora)	684-2981
C.P. 31, R.R. #1, Dandee, Cité Restigouche, N.-B.			
AUGER	MARCEL	(Eugène)	523-8045
236, 9e rue, Québec 2, P.Q.			
BASQUE	JEAN-CLAUDE-V.	(Victor)	395-4391
C.P. 311, Trocadre, Cité Gloucester, N.-B.			
BUJOLD	MICHEL	(Edèse)	684-3169
276, rue Victoria, C.P. 20, Dalhousie, N.-B.			
CARON	JACQUES	(Mme Gisèle)	775-3911
49, rue de la Gare, C.P. 126, Mont-Joli, Côte Matane, P.Q.			
CHOVINARD	ROBERT	(Pierre-Paul)	235-2483
C.P. 26, St-Quentin, Cité Restigouche, N.-B.			
CORMIER	PAUL	(Hormidas)	546-2674
124, rue Munro, Bathurst, Cité Gloucester, N.-B.			
DEGRACE	JOSEPH	(Marius)	336-8594
Haut-Shippagan, Cité Gloucester, N.-B.			
DOUCET	ROGER	(Edgar)	546-5819
1470, avenue Miramichi, Bathurst, Cité Gloucester, N.-B.			
FOULEM	EDGAR	(Valmond)	727-3290
C.P. 105, Caraquet, Cité Gloucester, N.-B.			
GAUVIN	LAURIE	(Léandre)	344-8776
Petite-Lamèque, Cité Gloucester, N.-B.			
GODIN	JEAN-MARIE	(Ermest)	725-5398
R.R. #1, Allardville, Cité Gloucester, N.-B.			
HACHÉ	JEAN-ROBERT	(Philippe)	684-2832
C.P. 1004, 650, rue Queen, Dalhousie, Cité Restigouche, N.-B.			
HACHÉ	RODRIGUE	(Alphonse)	
C.P. 161, Lamèque, Cité Gloucester, N.-B.			
HACHÉ	ROLAND	(Clément)	546-9774
Nigadoo, Cité Gloucester, N.-B.			
HÉBERT	DONALD	(Edmond)	727-5541
Centre St-Simon, Cité Gloucester, N.-B.			
HÉBERT	ROBERT	(Evariste)	
C.P. 69, 128, 7e rue, Shippagan, Cité Gloucester, N.-B.			

LABRIE	GÉRALD	(Alphonse)	235-2382
R.R. #2, St-Quentin, Cté Restigouche, N-B.			
LOSIER	ROBERT	(Félix)	395-2701
C.P. 415, Tracadie, Cté Gloucester, N-B.			
MALLET	CLÉMENT	(Lorenzo)	336-2319
Shippagan, Cté Gloucester, N-B.			
MALLET	TILMON	(Dominien)	336-2323
C.P. 205, 116, 12e rue, Shippagan, Cté Gloucester, N-B.			
NOËL	RODRIGUE	(Livin)	727-8858
7722, rue Delorinier, Montréal, P.Q.			
RICHARD	ÉMILE		
<i>Seawater Brook Station North</i>			
ROBICHAUD	NORBERT	(Florian)	336-2959
C.P. 178, Shippagan, Cté Gloucester, N-B.			
THÉRIAULT	CLAUDE	(Alexis)	727-5125
Bay-Carriquet, Cté Gloucester, N-B.			

TOTAL: 25 élèves

1<sup>re</sup> ANNÉE « D »

BOURQUE	Sr LUCILLE		546-3333
Collège Maria-Assumpta, Bathurst, Cté Gloucester, N-B.			
CARON	JOCELYNE	(Georges)	753-4884
15, rue Pineault, Atholville, Cté Restigouche, N-B.			
COULOMBE	Sr MICHELINE		546-3333
Collège Maria-Assumpta, Bathurst, Cté Gloucester, N-B.			
DOUCET	JEANNE	(Mme Béatrice)	783-2297
C.P. 55, Petit-Rocher, Cté Gloucester, N-B.			
DOUCET	MICHELINE	(Germain)	608
C.P. 128, Kedgwick, Cté Restigouche, N-B.			
GODIN	ADELMA	(Alban)	546-4228
1607, rue Ste-Marie, Bathurst, Cté Gloucester, N-B.			
GODIN	YVETTE	(Roméo)	764-2843
C.P. 14, Paspéville, Cté Gloucester, N-B.			
HACHÉ	GISELE	(Omér)	546-3894
C.P. 1, Roberville, Cté Gloucester, N-B.			

LANTEIGNE	GHISLAINE	(Jean-Paul)	727-2919
C.P. 251, Cardouat, Cté Gloucester, N-B.			
LAVOIE	Sr MARIE-MARTHE		546-3333
Collège Maria-Assumpta, Bathurst, Cté Gloucester, N-B.			
LEBLANC	MARIE-CLAIRE	(Belonie)	684-2304
Est River Crossing, Cté Restigouche, N-B.			
LÉGER	NICOLE	(Robert)	753-5372
35, rue Aberdeen, Campbellton, Cté Restigouche, N-B.			
LEGRESLEY	CHRISTIANE	(Anthime)	732-2154
Grand-Anse, Cté Gloucester, N-B.			
LÈVESQUE	FRANÇOISE	(Alexandre)	753-5459
38, rue Lambowne, Campbellton, Cté Restigouche, N-B.			
MAZEROLLE	LUCE	(Eizéar)	684-2245
C.P. 370, 388, rue Victoria, Dalhousie, Cté Restigouche, N-B.			
NOËL	LUCIENNE	(Lucien)	546-6436
1120 Madel Avenue, Bathurst, Cté Gloucester, N-B.			
PITRE	DENISE	(Zénon)	546-5806
C.P. 61, R.R. #2, Roberville, Cté Gloucester, N-B.			
RENAULT	JEANNE	(Oscar)	753-4524
126, rue Water, Campbellton, Cté Restigouche, N-B.			
ROACH	KATHLEEN	(Perley)	783-2388
C.P. 84, Petit-Rocher, Cté Gloucester, N-B.			
SAVOIE	RACHEL	(Francis)	684-2788
119 Hardy Lane, C.P. 842, Dalhousie, Cté Restigouche, N-B.			
SAVOY	FRANCINE	(Claude)	395-2125
C.P. 70, Tracadie, Cté Gloucester, N-B.			
THÉRIAULT	DENISE	(Jacques)	395-2197
C.P. 140, Tracadie, Cté Gloucester, N-B.			

TOTAL: 22 élèves

12<sup>e</sup> ANNÉE

BARD	DANIEL	(Lionel)	6-5706
477, rue Varsity, Bathurst, Cté Gloucester, N-B.			
BEAUDIN	GEOFFREY	(Henri)	344-2498
Missou Harbour, Gloucester, N-B.			

BOURGOIS	JULÉS	(Isaac)	937-2502
Havre-Auben, Île-de-la-Madeleine, P.Q.			
BREAU	VINCENT	(Léandre)	776-3568
Négus, Cté Northumberland, N.-B.			
BRIDEAU	JEAN-MARIE	(Jean)	6-5567
Allison Chocast, Bathurst, Cté Gloucester, N.-B.			
COMEAU	ROLAND	(Evariste)	183-2172
Fort-Rocher-nord, Cté Gloucester, N.-B.			
DAIGLE	LOUIS-ÉMILE	(Emile)	876-3218
C.P. 99, St-Louis de Kent, N.-B.			
DEVILLER	Sr JEANNETTE	(François)	
Butte-de-Comeau, Cté Yarmouth, Nouvelle-Écosse			
DOUCET	BENOÎT	(Calixte)	3-5460
5, rue Prince-William, C.P. 130, Campbellton, Cté Restigouche, N.-B.			
DUGUAY	BERNARD	(Louis)	
Allardville, Cté Gloucester, N.-B.			
FOULÉM	GEORGES	(Normand)	727-5371
Centre St-Simon, Cté Gloucester, N.-B.			
FORBES	OSCAR	(Adolphe)	344-2222
C.P. 68, Lamique, Cté Gloucester, N.-B.			
GALLANT	RAYMOND	(Cyprien)	876-3411
C.P. 5, St-Louis de Kent, N.-B.			
GAUTHIER	BERNARD	(Martin)	336-2384
15e rue, C.P. 9, Shippagan, Cté Gloucester, N.-B.			
GOULET	Sr LÉONE	(Pierre)	610
Clér, Cté Madawaska, N.-B.			
HACHEY	Sr CÉCILE	(Emile)	
LaGravelle, Cté Gloucester, N.-B.			
JEAN	GILBERT	(Valère)	753-4627
18, rue Ahal, C.P. 321, Campbellton, Cté Restigouche, N.-B.			
LANDRY	CLAUDE	(Léo)	6-6214
270, rue St-André, C.P. 270, Cté Gloucester, N.-B.			
LEBLANC	GABRIEL	(Léo)	392-5561
Black Caps, Cté Bonaventure, P.Q.			
LEBLANC	GUY	(Evé)	986-2530
Les Caps, Île-de-la-Madeleine, P.Q.			

LÉGER	JACQUES-RENÉ	(Félix)	426
R.R. #2, St-Antoine, Cté Kent, N.-B.			
LÉVESQUE	ALAIN	(Valmor)	161-1
C.P. 29, St-Onoré, Cté Bonaventure, P.Q.			
MALLET	OMER	(Omer)	727-5221
St-Simon, Cté Gloucester, N.-B.			
MÉTHOT	DENIS	(Héliodore)	2-5292
264, rue Papineau, Sept-Îles, Cté Duplessis, P.Q.			
PARENT	JEAN-PIERRE	(Roger)	3-3268
5, rue Bellevue Croissant, Campbellton, Cté Restigouche, N.-B.			
PAULIN	LAURENT	(Léonidas)	344-2974
St-Marie-sur-Mer, Cté Gloucester, N.-B.			
PAULIN	OSCAR	(Auguste)	344-2239
C.P. 214, Lamique, Cté Gloucester, N.-B.			
PEARSON	JACQUES	(Georges)	562-2341
R.R. #3, Malene, Cté Malene, P.Q.			
SAVOIE	GEORGES	(Samuel)	
Négus, Cté Northumberland, N.-B.			
ST-PIERRE	MICHEL	(Sam)	766-2905
20, 3e rue, C.P. 1295, Port-Cartier, Cté Saguenay, P.Q.			
VIENNEAU	ROLAND	(Michel)	6-3020
R.R. #1, C.P. 65, Barendorf, Cté Gloucester, N.-B.			
WARD	ROLAND	(Edgar)	
Miscou Centre, Cté Gloucester, N.-B.			
TOTAL: 32 élèves			

PRIÈRE AVANT L'ÉTUDE (Saint Thomas)

Mon Dieu, donnez-moi de mieux comprendre mes parents et de leur rendre amour pour amour.

Si je ne puis plus les aimer comme jadis, c'est que je dois les aimer plus fortement; non plus comme un enfant qui balbutie, mais comme l'homme qui voit ce qu'il a à dire et exprime son âme dans une parole douce et forte.

J'ai vers mon père et vers ma mère, qui peinent pour moi et dont le labeur jusqu'ici m'est resté ignoré, (comme si un mot de leur garçon ne leur faisait pas de bien, à mon père et à ma mère qui ne vivent que pour moi...) Ce soir, je reprendrai et redirai, avec plus de compréhension qu'autrefois, la vieille prière de mon enfance:

Notre Père qui êtes aux cieux, écoutez vos enfants. Nous vous prions pour nos parents.

Par eux, vous nous avez tout donné; rendez-leur tout le bien qu'ils nous ont fait.

Ils nous ont donné la vie; conservez-leur la santé.

Ils nous ont donné la nourriture; accordez-leur le pain quotidien.

Ils nous ont donné le vêtement; que leur âme soit toujours revêtue de votre grâce.

Accordez-leur sur la terre le bonheur qu'on trouve à vous servir et à vous aimer, et faites que nous puissions un jour être tous réunis au ciel.

Ainsi soit-il.

(J. Hainaut. La prière de la route.)

NOTRE-DAME DES ÉTUDES (Saint Thomas)

Créateur ineffable, vous êtes la vraie source de la lumière et de la sagesse, et le principe suprême d'où émanent toutes choses;

daignez répandre votre clarté sur l'obscurité de mon intelligence;

chassez de moi les ténèbres dans lesquelles je suis né, celles du péché et celles de l'ignorance.

Donnez-moi la pénétration pour comprendre, la mémoire pour retenir, la méthode et la facilité pour apprendre, la lucidité pour interpréter et une grâce abondante pour m'exprimer.

Aidez le commencement de mon travail, dirigez-en le progrès, couronnez-en la fin, par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

NOTRE-DAME DES ÉTUDES (Saint Thomas)

O Notre-Dame, Siège de la Sagesse, tant d'hommes d'intelligence médiocre ont fait, par votre intercession, d'admirables progrès dans la science.

Je vous édis gardienne et patronne de mes études, et je vous supplie humblement de m'obtenir la grâce du Saint-Esprit, en sorte que je puisse désormais comprendre en mon intelligence, retenir en ma mémoire, traduire en mes paroles et l'exemple de ma vie tout ce qui doit servir à votre honneur et à celui de votre Fils. Ainsi soit-il.

MÉMORANDUM

1. Le but de ce rapport est de fournir une vue d'ensemble de la situation actuelle de la Commission et de ses travaux.

2. La Commission a été créée en 1945 et a depuis lors poursuivi son œuvre de collaboration avec le Gouvernement.

3. Les principales réalisations de la Commission sont les suivantes :

4. La Commission a également travaillé à l'établissement d'un plan national de reconstruction.

5. Les travaux de la Commission ont été financés par le Gouvernement et par des contributions étrangères.

6. La Commission a tenu plusieurs sessions et a adopté plusieurs résolutions.

7. La Commission a également publié plusieurs rapports et documents.

8. La Commission a été réorganisée en 1948 et a depuis lors poursuivi son œuvre de collaboration avec le Gouvernement.

NOTRE-DAME DES ÉTUDES (Sales, Québec)

9. Notre-Dame des Études a été créée en 1948 et a depuis lors poursuivi son œuvre de collaboration avec le Gouvernement.

10. Les principales réalisations de Notre-Dame des Études sont les suivantes :

11. Notre-Dame des Études a également travaillé à l'établissement d'un plan national de reconstruction.

12. Les travaux de Notre-Dame des Études ont été financés par le Gouvernement et par des contributions étrangères.

13. Notre-Dame des Études a tenu plusieurs sessions et a adopté plusieurs résolutions.

14. Notre-Dame des Études a également publié plusieurs rapports et documents.

### TÉLÉPHONES DU COLLÈGE

Le Collège: .....	546-9073
Le Supérieur: .....	546-5101
La Bibliothèque: .....	546-
Le Directeur de la Pastorale: .....	546-
Le Directeur des Etudes: .....	546-2190
Le Directeur des Etudiants: .....	546-4605
Le Directeur des Cours d'été et Secrétaire des Anciens: .....	546-5605
Le Directeur des Sports: .....	546-5705
Le Directeur du Théâtre: .....	546-4605
Le Procureur: .....	546-5505
Les Philosophes: .....	546-9066
Le Service d'Orientation: .....	546-4605
Auxiliaires: .....	546-4157
Garde Yvonne Vautour: .....	546-5105
Gymnase: .....	546-9050

### INSTITUTIONS ANNEXÉES

Collège Maria-Assumpta, Bathurst: .....	546-3333
La Directrice du Collège: .....	546-5410
L'Econome du Collège: .....	546-5341
Les Etudiantes: .....	546-9029
Petit Séminaire Diocésain: .....	546-5779
Séminaire des Eudistes: .....	546-4575